
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 24 avril 2017
13 h**

**Séance tenue le lundi 24 avril 2017
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, Mme Christine Black, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

Mme Marie Cinq-Mars, M. Réal Ménard et Mme Émilie Thuillier.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LA MOTION DE DEMANDE DE RETOUR AU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'ARTICLE 20.07 :

M. Réal Ménard et M. François Limoges.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement. Il informe l'assemblée que depuis le 29 mars dernier, le conseiller Réal Ménard a quitté les rangs de la formation Coalition Montréal pour rejoindre l'équipe Coderre et dépose à cet effet un nouveau plan de banquette à l'attention des membres du conseil.

Le président du conseil donne la parole à la leader de la formation Vrai changement, Mme Justine McIntyre, qui souligne qu'étant donné que les membres de la formation Coalition Montréal ne compte plus que deux conseillers dans leur rang, que le titre de deuxième parti de l'opposition revient à sa formation qui compte trois conseillers. La conseillère McIntyre s'informe de la procédure à suivre pour officialiser ce changement et le président du conseil lui confirme qu'elle doit adresser une correspondance à cet effet au greffier de la Ville, en prenant soin de transmettre copie de cette correspondance au Bureau de la présidence du conseil.

Le président du conseil informe l'assemblée que, du 22 avril au 6 mai 2017, se tiendra, dans le hall d'honneur, une exposition portant sur « Les Années 60 » qui est offerte gratuitement dans le cadre des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal. Cette exposition fera découvrir aux visiteurs les transformations majeures qui ont marqué la métropole durant ces années-là. Le président indique que

des photographies en noir et blanc ainsi qu'en couleur provenant des Archives de la Ville de Montréal sont regroupées sous les thèmes suivants : « Construire », « Circuler » et « Fréquenter ». Il souligne que le Centre d'histoire de Montréal a également contribué à la réalisation de cette exposition en créant le volet « Explosion 67 – Terre des jeunes » inspirée de sa prochaine exposition qui se sera présentée dès le 16 juin 2017, dans ses locaux, pour souligner les 50 ans de l'exposition universelle de 1967. Il invite officiellement tous les membres du conseil à prendre part au lancement des festivités entourant ce 50^e anniversaire, le mercredi 27 avril prochain, et les informe qu'une mosaïciculture fleurira prochainement afin de souligner cet anniversaire important de l'histoire de la métropole.

Le président du conseil informe également le conseil que la Caravane de la démocratie s'arrêtera prochainement dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et de Montréal-Nord. Il rappelle que cette initiative du Bureau de la présidence est rendue possible grâce à la collaboration du Service du greffe, de l'Office de consultation publique de Montréal, de l'Ombudsman, du Conseil jeunesse, du Conseil interculturel ainsi que du Conseil des Montréalaises. Pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, la date prévue est le mercredi 26 avril 2017, de 13 h 30 à 16 h 30, au Centre communautaire situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges et que cet événement est également organisé en collaboration avec la Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges. Pour l'arrondissement de Montréal-Nord, le président indique que la date prévue est le mercredi 10 mai 2017, de 17 h 30 à 19 h 30 au Carrefour jeunesse emploi Bourassa-Sauvé, situé au 1100, rue Saint-Vital et que cet événement est également organisé en collaboration avec la Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord. Le président mentionne que les élus de ces arrondissements sont invités à participer en grand nombre à ces événements qui permettent de promouvoir les instances de participation citoyenne. À cet effet, il invite les membres du conseil à communiquer avec l'équipe du Bureau de la présidence pour confirmer leur présence si cela n'est déjà fait. Il remercie le maire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, M. Russell Copeman, la mairesse de Montréal-Nord, Mme Christine Black ainsi que le conseiller Lionel Perez pour leur collaboration à cette initiative.

Le président signale les événements suivants : le 22 avril 2017 « Journée mondiale de la terre », le 23 avril 2017 « Journée mondiale du livre et du droit d'auteur », le 26 avril 2017 « Journée mondiale de la propriété intellectuelle », le 28 avril 2017 « Journée internationale des accidents du travail », le 29 avril 2017 « Journée internationale de la danse » et le 3 mai 2017 « Journée internationale de la liberté de presse ».

Pour terminer, le président du conseil souligne les anniversaires de naissance du mois d'avril des conseillères et conseillers Russell Copeman, Craig Sauvé et Suzanne Décarie.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Valérie Plante	M. Denis Coderre	Accès interdit au parc Jean-Drapeau à cause de travaux d'aménagement / Déploire le fait que l'administration accommode les promoteurs au détriment de l'intérêt des citoyens qui doivent en subir les conséquences – Durée des travaux sur une période de deux ans au circuit Gilles-Villeneuve pénalise les sportifs et autres utilisateurs de cette infrastructure
M. François Limoges	M. Denis Coderre (M. Lionel Perez)	Questionne le pavage de surface des rues dans le cadre du programme de réfection en PCPR – Déploire la pertinence des travaux de réfection dans la rue Saint-Zotique qui présentent déjà des fissures après seulement cinq mois Dépôt de photos
M. Marvin Rotrand	M. Russell Copeman	Mesures préventives pour éviter que le problème de surchauffe de prix dans le domaine de l'immobilier ne gagne Montréal – Considérer la possibilité d'établir une hausse de taxes afin de décourager les investisseurs étrangers et éviter la bulle immobilière que connaissent les villes de Vancouver et Toronto

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Justine McIntyre	M. Denis Coderre	Accès interdit au parc Jean-Drapeau à cause de travaux d'aménagement / Suggestion de tenir une consultation publique auprès des usagers du parc Jean-Drapeau afin de trouver des solutions ou alternatives pour compenser la perte de jouissance de cette infrastructure pendant les travaux
M. Alex Norris	M. Denis Coderre	Demande que le maire dépose au conseil une copie du chèque de 25 000 \$ reçu de Me Jean Rizzuto ainsi que tous documents afférents afin de dissiper tout doute que soulève la réception de cette somme alors qu'il était député fédéral
M. Sylvain Ouellet	M. Denis Coderre	Déplore l'augmentation du coût pour éradiquer le problème de l'agrile du frêne et le fait que l'administration n'avait pas prévu un fonds d'urgence adéquat au départ / Coût et perte de qualité de vie pour les Montréalais

À 13 h 36,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des membres du conseil afin de terminer la liste de noms inscrits au tableau, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

M. Éric Alan Caldwell	M. Denis Coderre	Souhaite que le maire informe le conseil des résultats du sondage qu'il a commandé pour le retour du baseball à Montréal et du plan de match dans ce dossier – Négociations pour concrétiser ce dossier à quel prix et à quelle fin
-----------------------	------------------	---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 13 h 41.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 3.01 et 3.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0360

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 24 avril 2017, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance en y ajoutant un article 7.15 et en y retirant l'article 65.05.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM17 0361

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 27 mars 2017

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 27 mars 2017, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 20 avril 2017 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* pour la période du 1^{er} au 31 mars 2017.
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 31 mars 2017.
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 31 mars 2017.
-

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 5.01 Résolution CA17 22 0094 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest - Motion pour la révision de la géométrie de l'intersection des rues Saint-Ambroise et Saint-Rémi au profit de logements sociaux dans le cadre du PDUÉS

- 5.02 Résolution CA17 25 0115 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Motion relative à l'abolition du processus d'approbation référendaire et aux consultations publiques dans le projet de loi 122
- 5.03 Résolution CA17 25 0116 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Motion pour demander au conseil de la Ville de Montréal de mener à bien une démarche de citation du site de l'ancienne Institution des Sourdes-muettes en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*
-

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par monsieur Lionel Perez

- Réponse de monsieur Lionel Perez à madame Émilie Thuillier à la demande formulée lors du Conseil du 28 mars dernier concernant la liste des contrats octroyés manquante aux sommaires décisionnels – Articles 20.16, 20.17 et 20.18.

Par madame Anie Samson

- Réponse de madame Anie Samson à monsieur Marvin Rotrand relativement à l'obtention de renseignements supplémentaires sur l'achat d'armes à impulsion électrique (AIE).
-

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 23 février 2017.
-

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, avec le consentement unanime des membres du conseil, reporte l'étude des articles 7.05 et 7.08 après la période de questions des citoyens ainsi que des articles 7.06 à 7.07 à une phase ultérieure afin que leur étude coïncide avec la présence des invités attendus au balcon.

CM17 0362

Bilan annuel 2016 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan annuel 2016 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.02 1172948001

CM17 0363

Dépôt du rapport de la consultation publique menée par l'Office de consultation publique de Montréal sur le projet de Stratégie pour le centre-ville

Le leader de la majorité, M Francesco Miele, dépose le rapport de la consultation publique menée par l'Office de consultation publique de Montréal sur le projet de Stratégie pour le centre-ville, et le conseil en prend note.

Un débat s'engage.

07.03 1171079001

CM17 0364

Dépôt du 7^e rapport du conseiller à l'éthique pour les élues et élus

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le 7^e rapport du conseiller à l'éthique pour les élues et élus, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.04 1174320002

CM17 0365

Bilan annuel 2016 de l'arrondissement de Verdun faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Bilan annuel 2016 de l'arrondissement de Verdun faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.09 1176960001

CM17 0366

Dépôt du Rapport annuel 2016 de l'Inspecteur général de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal*

La conseillère, Madame Lorraine Pagé, dépose le Rapport annuel 2016 de l'Inspecteur général de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal*, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.10

CM17 0367

Dépôt des États financiers au 31 décembre 2016 de Vélo Québec Événements ainsi que du Rapport post-événement 2016 de Festival Go Vélo, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose les États financiers au 31 décembre 2016 de Vélo Québec Événements ainsi que du Rapport post-événement 2016 de Festival Go Vélo, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.11

CM17 0368

Dépôt du rapport annuel d'activités du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport annuel d'activités du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, et le conseil en prend acte.

07.12 1171711001

CM17 0369

Dépôt du rapport 2017 présentant le suivi des mandats des commissions reçus des conseils municipal et d'agglomération et le suivi des motions référées aux commissions et aux services municipaux

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport 2017 présentant le suivi des mandats des commissions reçus des conseils municipal et d'agglomération et le suivi des motions référées aux commissions et aux services municipaux, et le conseil en prend acte.

07.13 1173570003

CM17 0370

Dépôt du rapport financier consolidé vérifié par la Ville de Montréal et du document Reddition de comptes financières pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, y compris le rapport produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2016, ainsi que le document Reddition de comptes financière 2016, y compris le rapport produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), et le conseil en prend acte.

07.14 1170029001

CM17 0371

Ajout - Dépôt du rapport de l'inspecteur général portant sur l'industrie du remorquage à Montréal, en vertu de l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport de l'inspecteur général portant sur l'industrie du remorquage à Montréal, en vertu de l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal*, et le conseil en prend acte.

07.15

CM17 0372

Dépôt des commentaires et recommandations de la Commission sur l'inspecteur général faisant suite au Rapport de l'inspecteur général : Résiliation et recommandations relativement à l'octroi de contrats visant la location de remorqueuses lors d'opérations de déneigement - vigie de la décision du 26 septembre 2016

La conseillère Lorraine Pagé dépose les commentaires et recommandations de la Commission sur l'inspecteur général faisant suite au Rapport de l'inspecteur général : Résiliation et recommandations relativement à l'octroi de contrats visant la location de remorqueuses lors d'opérations de déneigement – vigie de la décision du 26 septembre 2016, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

CM17 0373

Dépôt du rapport de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs intitulé : « L'aménagement des bâtiments dans une perspective de développement durable sur le territoire de la Ville de Montréal » en réponse au mandat CM16 0611

La conseillère Elsie Lefebvre dépose le rapport de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs intitulé : « L'aménagement des bâtiments dans une perspective de développement durable sur le territoire de la Ville de Montréal » en réponse au mandat CM16 0611, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.02

CM17 0374

Dépôt du rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé : « Examen public : Vers une Politique de développement social »

Le conseiller Benoit Dorais dépose le rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé : « Examen public : Vers une Politique de développement social », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.03

À 14 h 38,

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, avec le consentement unanime des membres du conseil, appelle l'article 15.01 avant l'article 11.01, afin de procéder à l'étude de ce point en présence de l'invité auquel l'objet de l'article fait référence, M. Peter Trent.

CM17 0375

Déclaration de la Ville de Montréal visant à saluer la contribution de M. Peter Trent à la vie politique municipale

M. Peter Trent, accompagné du maire de Montréal, M. Denis Coderre, fait son entrée dans la salle du conseil sous l'ovation de l'ensemble des membres du conseil.

Attendu que M. Peter Trent a fait son entrée en politique municipale en 1983 quand il a été élu conseiller municipal de la ville de Westmount;

Attendu que M. Trent a été élu maire de Westmount une première fois en 1991, poste qu'il a tenu durant 10 ans, soit jusqu'aux fusions municipales de 2002; il a par la suite été élu à nouveau en 2009 et en 2013, pour un total de cinq mandats à la mairie, chaque fois élu sans opposition;

Attendu que M. Trent a toujours pris position pour l'intégrité et contre la corruption, ce qui lui a valu le surnom de « M. Net »;

Attendu que M. Trent s'est toujours battu pour les intérêts de ses concitoyens et pour la protection du caractère distinctif et la préservation du patrimoine de la ville de Westmount;

Attendu que M. Trent s'est particulièrement illustré lors de son combat contre les fusions municipales au début des années 2000, combat qu'il a retracé dans l'ouvrage *La folie des grandeurs*, publié en 2012, finaliste pour le prix Shaughnessy Cohen, décerné au meilleur livre politique canadien de l'année;

Attendu que M. Trent a contribué à la politique municipale non seulement comme maire de Westmount, mais aussi en s'impliquant dans divers organismes comme l'Union des municipalités du Québec ou la Communauté métropolitaine de Montréal;

Attendu qu'il siège comme président de l'Association des municipalités de banlieue depuis 2009;

Attendu qu'il s'est révélé un allié indéfectible de Montréal dans des dossiers comme la *Loi sur l'autonomie municipale* ou la lutte pour maintenir le service de courrier à domicile par Postes Canada;

Attendu que grâce au leadership de M. Trent, Montréal a pu mettre fin, en mars 2016, à un long différend avec les villes liées concernant le financement du centre-ville et la tarification de l'eau potable;

Attendu que M. Peter Trent a récemment annoncé sa démission en tant que maire de Westmount et son retrait de la vie politique;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par l'ensemble des membres du conseil présents

Et résolu :

que les membres du conseil municipal rendent hommage à M. Peter Trent pour la qualité de sa contribution au service public et qu'ils lui souhaitent de profiter d'une retraite agréable et bien méritée.

Un débat s'engage.

La conseillère Justine McIntyre fait la lecture d'un poème qu'elle a rédigé à l'intention de M. Trent. Les conseillères Marie Cinq-Mars, Justine McIntyre ainsi que le maire, M. Denis Coderre, et les conseillers Marvin Rotrand, Guillaume Lavoie, Peter McQueen rendent tour à tour un vibrant hommage à M. Trent en soulignant les grandes qualités du personnage et du politicien.

Adopté à l'unanimité.

15.01

11 - Dépôt de pétitions

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Par Madame Valérie Plante

--- Dépôt d'une pétition signée par 3928 (approx.) personnes demandant à ce que le circuit Gilles Villeneuve demeure ouvert cet été.

À 15 h 03,

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, avec le consentement unanime des membres du conseil, appelle les articles 7.06 et 7.07 avant l'étude de l'article 15.02 afin de faire coïncider l'étude de ces points avec la présence au balcon des invités attendus.

CM17 0376

Dépôt du rapport d'activité 2016 du Conseil interculturel de Montréal

Le conseiller Dimitrios (Jim) Beis dépose le Rapport d'activité 2016 du Conseil interculturel de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

M. Beis remercie l'ensemble des membres du Conseil interculturel de Montréal pour leur engagement bénévole afin d'améliorer les relations harmonieuses entre les Montréalaises et Montréalais d'origines diverses. Il souligne la présence au balcon de la présidente, Mme Marie-Aline Vadius, ainsi que du responsable de la rédaction du rapport d'activité 2016, M. Steves Boussiki et les salue chaleureusement. Les conseillères Justine McIntyre, Elsie Lefebvre ainsi que le conseiller Michel Bissonnet saluent également Mme Vadius et M. Boussiki.

07.06 1177495002

CM17 0377**Dépôt du rapport d'activité 2016 du Conseil jeunesse de Montréal**

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport d'activité 2016 du Conseil jeunesse de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

Le conseiller Harout Chitilian salue la présence au balcon du président du conseil, M. François Marquette, et souligne également le travail de la vice-présidente, Mme Amina Janssen, qui n'est pas présente au balcon. Les conseillères Laurence Lavigne Lalonde, Justine McIntyre et Elsie Lefebvre remercient également M. François Marquette pour son travail au sein du Conseil jeunesse de Montréal.

07.07 1176467001

CM17 0378**Déclaration sur la Journée du souvenir des victimes de la Shoah**

Attendu que la Shoah, c'est-à-dire l'extermination systématique des communautés juives en Europe par l'Allemagne nazie et leurs collaborateurs a marqué l'histoire de l'humanité par la singularité de son horreur;

Attendu que six millions de Juifs ont été victimes de la Shoah durant la Deuxième Guerre mondiale;

Attendu qu'après la Deuxième Guerre mondiale, Montréal est devenue la ville d'accueil à plus de 30 000 survivants de la Shoah, le troisième plus important contingent au monde, après Israël et New York;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale le 21 mars 1989 et a mené des actions sur son territoire et au sein des organismes relevant de sa compétence, afin de prévenir et de combattre la discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion et l'origine ethnique ou nationale ainsi qu'à promouvoir des relations interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension;

Attendu que l'Assemblée nationale du Québec a adopté le 15 décembre 1999 la *Loi proclamant le Jour commémoratif de l'Holocauste-Yom HaShoah au Québec* ainsi décrétant « Yom HaShoah, aussi appelé le Jour commémoratif de l'Holocauste, tel qu'il est fixé chaque année selon le calendrier lunaire juif, est proclamé Jour commémoratif de l'Holocauste-Yom HaShoah »;

Attendu que la Ville de Montréal a proclamé le 25 mars 2002, la journée du Yom HaShoah « Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste » et s'est engagée à reconnaître cette journée de façon récurrente telle qu'elle est fixée chaque année selon le calendrier lunaire juif;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion le 22 mars 2004, la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* le 20 juin 2005 et la Déclaration de Montréal sur le vivre ensemble en juin 2015;

Attendu que Montréal est reconnue pour ses valeurs d'ouverture, de justice et d'équité;

Attendu que la lutte pour la liberté, la tolérance et la fraternité universelle exige une vigie constante;

Attendu que le Yom HaShoah nous rappelle de ne jamais oublier l'Holocauste et de demeurer vigilants contre toutes les formes de préjugés et de haine, de manière à ce que plus jamais de telles atrocités ne soient commises;

Attendu que cette année le 27^e jour du mois de Nisan du calendrier lunaire juif tombe le 24 avril 2017;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Lionel Perez
M. Russell Copeman
M. Dimitrios (Jim) Beis
Mme Mary Deros
M. Marvin Rotrand
et tous les membres présents du conseil

Et résolu :

de reconnaître le 24 avril 2017, la journée du Yom HaShoah, « Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste » en solidarité avec les survivants de ce génocide et en signe de vigilance pour que ce genre de crime ne se reproduise plus jamais.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CM17 0379

Déclaration - Journée de souvenir du génocide arménien (102^e anniversaire)

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, salue Mme Noushig Eloyan, ancienne présidente du comité exécutif de la Ville de Montréal, présente au balcon. Le maire de Montréal, M. Denis Coderre, la salue également.

Attendu que l'Administration municipale s'est engagée par la *Déclaration de Montréal contre discrimination raciale*, la *Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion* et la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* à prendre toutes les mesures nécessaires pour combattre la discrimination, ainsi qu'à promouvoir des relations interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension;

Attendu que l'Administration municipale accorde une grande importance au devoir de mémoire et que, dans cet esprit, elle souligne chaque année, par résolution au conseil, trois événements marquants, soit les journées commémorant le génocide arménien, la Shoah et l'abolition de la traite négrière;

Attendu que le Parlement canadien a adopté le 21 avril 2004, une motion reconnaissant le génocide arménien;

Attendu que l'Assemblée nationale du Québec a adopté le 28 novembre 2003 la Loi proclamant le Jour commémoratif du génocide arménien qui a pour objet de proclamer le 24 avril de chaque année Jour commémoratif du génocide arménien;

Attendu que depuis 1997, le conseil municipal reconnaît annuellement par une déclaration, le 24 avril « Journée commémorative du génocide arménien » et condamne par le fait même le massacre d'un million cinq cent mille hommes, femmes et enfants, la déportation et le déracinement des survivants de leurs territoires historiques;

Attendu que la remarquable mobilisation des membres de la communauté arménienne à l'occasion du centenaire de commémoration du génocide tout au long de l'année 2015 a permis de rappeler l'importance de sensibiliser les Montréalais aux crimes de masse, mais aussi de reconnaître le courage et la résilience de ceux qui ont survécu aux actes génocidaires;

Attendu que le 24 avril 2017 commémore les victimes des massacres et souligne l'engagement constant des membres de la communauté arménienne dans le travail de reconnaissance du génocide sur la scène internationale;

Attendu que Montréal a été une terre d'accueil pour les réfugiés arméniens et que peu à peu s'éteignent les derniers témoins de cette immense tragédie;

Attendu que la très grande majorité des membres de la communauté arménienne du Québec, descendants de ceux qui ont survécu à ce génocide, sont des Montréalais qui ont contribué par leurs engagements au plan politique, économique, culturel et social à façonner notre ville;

Attendu que le génocide tue deux fois, la seconde par le silence, il importe par devoir de mémoire, de partager les connaissances historiques pour que les générations futures construisent les sociétés de l'avenir en retenant les leçons du passé;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis
Mme Mary Deros
M. Harout Chitilian
Mme Valérie Plante
et tous les membres du conseil présents

Et résolu :

que la Ville de Montréal souligne l'anniversaire du génocide arménien ce 24 avril 2017, en rappelant l'importance du devoir de mémoire et en invitant les Montréalais et les Montréalaises à affirmer leur solidarité avec le peuple arménien à travers le monde.

Un débat s'engage.

La mairesse suppléante, Mme Mary Deros, remercie personnellement Mme Eloyan pour avoir initié, il y a 20 ans, la première déclaration annuelle afin de souligner la « Journée du génocide arménien » ainsi que pour tous les efforts consentis pour l'édification du monument commémorant ce triste événement qui a été dévoilé en 1988, à l'angle des boulevards de l'Acadie et Henri-Bourassa.

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CM17 0380

Déclaration pour proclamer la semaine de 1^{er} au 7 mai, Semaine nationale de la santé mentale

Attendu que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 1^{er} au 7 mai 2017;

Attendu que près d'une personne sur cinq souffrira d'une maladie mentale au cours de sa vie;

Attendu que la maladie mentale est fréquente et les troubles mentaux représentent près de 20 % de la charge de morbidité pour notre société, se situant ainsi au 2^e rang, comparativement à 23 % pour les maladies cardiovasculaires et 11 % pour les cancers;

Attendu que la majorité des personnes souffrant de troubles mentaux ne consultent pas et que les préjugés entourant la maladie mentale incitent près de 2/3 des personnes atteintes à ne pas chercher l'aide dont elles ont tant besoin;

Attendu que la Ville de Montréal favorise l'inclusion et l'intégration des personnes souffrant de troubles mentaux et qu'elle offre un soutien approprié à ses employés;

Attendu que la Ville de Montréal porte une attention particulière aux personnes en situation d'itinérance, parmi lesquelles un nombre important souffrent de problèmes de santé mentale;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté le Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 « Parce que la rue est une impasse »;

Attendu que le Service de police de la Ville de Montréal a développé de nombreuses mesures visant l'amélioration des modes d'intervention de manière à mieux répondre aux problématiques liées à la santé mentale;

Attendu que la Cour municipale a mis en place le Programme d'accompagnement en justice - Santé mentale (PAJ-SM) pour les personnes qui font face à des accusations criminelles et qui ont des problèmes de santé mentale;

Attendu que la Ville de Montréal œuvre au quotidien pour offrir un milieu de vie propice au développement de saines habitudes de vie pour la population montréalaise;

Attendu l'article 11 de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, lequel stipule : « Les loisirs, l'activité physique et le sport sont des composantes de la qualité de vie qui contribuent à la santé globale de l'individu et au développement global des personnes ainsi qu'à l'intégration culturelle et sociale »;

Attendu que le rôle de la Ville de Montréal en matière de santé mentale en est un de prévention;

Il est proposé par Mme Monique Vallée

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

que le conseil municipal proclame la semaine du 1^{er} au 7 mai, la Semaine nationale de la santé mentale pour sensibiliser la population et ses employés, éliminer les préjugés face aux troubles mentaux et que tous soient concernés par cet enjeu de société.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.04

À 15 h 59, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0381

Exercer l'option de la première prolongation et autoriser une dépense de 96 579 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un service de techniciens, spécialistes du système de gestion de bases de données Integrated Data Management System (IDMS) de la Compagnie CA du Canada, pour une période d'un an, soit du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018, dans le cadre du contrat accordé à Les systèmes d'information Héra Évolution inc. (CG14 0245), majorant ainsi le montant total du contrat de 289 737 \$ à 386 316 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 avril 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'exercer l'option de la première prolongation du contrat et autoriser une dépense de 96 579 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un service de techniciens, spécialistes du système de gestion de bases de données Integrated Data Management System (IDMS) de la Compagnie CA du Canada, pour une période d'un an, soit du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018, dans le cadre du contrat accordé à Les systèmes d'information Héra Évolution inc. (CG14 0245), majorant ainsi le montant total du contrat de 289 737 \$ à 386 316 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1170206001
80.01 (20.01)

CM17 0382

Accorder un contrat à Sade Canada inc. pour l'inspection du réseau d'égouts de l'agglomération de la Ville de Montréal pour une durée de deux ans, pour une somme maximale de 1 266 190,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15671 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 avril 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Sade Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'inspection du réseau d'égouts de l'agglomération de la Ville de Montréal, pour une période de deux ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 266 190,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15671 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1177526004
80.01 (20.02)

CM17 0383

Accorder un contrat à la firme MNP LLP, pour le support et l'entretien du logiciel de sécurité SafeNet du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 16 mars 2017 au 15 mars 2020, pour une somme maximale de 228 846,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15874 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 avril 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, MNP LLP, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le support et l'entretien du logiciel de sécurité Safenet du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 16 mars 2017 au 15 mars 2020, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 228 846,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15874 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1170206005
80.01 (20.03)

CM17 0384

Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois avec Creusage R.L. inc. (9083-0126 Québec inc.) pour la fourniture sur demande d'une équipe de travail et d'équipements, pour le nettoyage des chambres souterraines du réseau principal d'aqueduc - Appel d'offres public 17-15843 - (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 avril 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six mois, pour la fourniture sur demande d'une équipe de travail et d'équipements, pour le nettoyage des chambres souterraines du réseau principal d'aqueduc;
- 2 - d'accorder à Creusage R.L. inc. (9083-0126 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15843 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1174473001
80.01 (20.04)

CM17 0385

Accorder un contrat à Signalisation 1010 inc. pour la location, le transport et la manutention de barricades pour permettre la réalisation d'événements métropolitains, pour une somme maximale de 260 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15823 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 avril 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Signalisation 1010 inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la location, le transport et la manutention de barricades pour permettre la réalisation d'événements métropolitains, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 260 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15823 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1170679006
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0386

Exercer l'option de la prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 754 816,52 \$, taxes incluses, pour la fourniture de pièces en fonte pour aqueduc et égout, pour une période de douze mois, soit du 30 mai 2017 au 28 mai 2018, dans le cadre du contrat accordé à Fonderie Laperle, division de Tuyauterie Canada ULC (CG14 0450), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 960 028,95 \$ à 2 714 845,47 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 avril 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 754 816,52 \$, taxes incluses, pour la fourniture de pièces en fonte pour aqueduc et égout, pour une période de douze mois, soit du 30 mai 2017 au 28 mai 2018, dans le cadre du contrat accordé à Fonderie Laperle, division de Tuyauterie Canada ULC (CG14 0450), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 960 028,95 \$ à 2 714 845,47 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1177360001
80.01 (20.06)

CM17 0387**Exercer l'option de prolongation, sans dépense additionnelle, de l'entente-cadre avec Chemise Empire Itée (CG15 0234) pour la fourniture de chemises de différents modèles destinées aux employés de la Ville de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 avril 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de prolongation pour une période de douze mois, sans dépense additionnelle, de l'entente-cadre pour la fourniture de chemises de différents modèles, à l'usage des policiers et des agents de stationnement du Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Chemise Empire Itée (CG15 0234);
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1176135003
80.01 (20.07)

CM17 0388**Conclure des ententes-cadres collectives pour une période de vingt-quatre mois, avec une option de prolongation de douze mois, avec Unibéton, une division de Ciment Québec inc. (1 919 507,63 \$, taxes incluses) et Lafarge Canada inc. (262 028,03 \$, taxes incluses) pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton prémélangé et de remblai sans retrait, pour les travaux en régie - Appel d'offres public 17-15973 (4 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 avril 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure des ententes-cadres collectives pour une période de vingt-quatre mois, avec une option de prolongation de douze mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton prémélangé et de remblai sans retrait;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les groupes et les montants indiqués en regard de chacune d'elles, les contrats à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15973 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firme</u>	<u>Groupe</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Unibéton, une division de Ciment Québec inc.	A	1 919 507,63 \$
Lafarge Canada inc.	B	262 028,03 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1177482002
80.01 (20.08)

CM17 0389

Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. pour des travaux d'égout et de conduite d'eau dans la rue Saint-Rémi, de la rue Turcot à la rue Cazalais, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 1 156 477,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 319601 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 avril 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 156 477,75 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout et de conduite d'eau dans la rue Saint-Rémi, de la rue Turcot à la rue Cazalais, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 989 577,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 319601 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1177231015
80.01 (20.09)

CM17 0390

Accorder un contrat à Le Groupe St-Lambert, pour les travaux de rénovation à la caserne 29 située au 5375, 1^{ère} Avenue, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 1 624 550,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5875 (12 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 avril 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 624 550,13 \$, taxes incluses, pour les travaux de rénovation à la caserne de pompiers n° 29 située au 5375, 1^{ère} Avenue dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Le Groupe Lambert, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 482 139,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5875;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1177217001
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0391

Accorder un contrat à Norgéreq ltée pour réaliser les travaux de mise aux normes de l'entrée et de la distribution électrique de la cour des Carrières - Dépense totale de 2 086 672,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5894 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 avril 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense de 2 086 672,78 \$, taxes incluses, pour réaliser les travaux de mise aux normes de l'entrée et de la distribution électrique de la cour des Carrières, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Norgéreq ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 845 902,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5894 ;

3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1171029001
80.01 (20.11)

CM17 0392

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Cima+ S.E.N.C. (2 173 199,96 \$, taxes incluses), AECOM Consultants inc. (1 918 523,73 \$, taxes incluses), SNC-Lavalin inc. (1 365 989,23 \$, taxes incluses) et Stantec Experts-conseils ltée (719 979,15 \$, taxes incluses) pour le soutien technique à la mise en œuvre de projets et de programmes de la Direction des transports - Appel d'offres public 17-15623 (8 soum.) / Approuver les projets de conventions à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 avril 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure quatre ententes-cadres pour la fourniture sur demande de soutien technique à la mise en oeuvre de projets et de programmes de la Direction des transports ;
- 2 - d'approuver les projets de convention par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les ententes et sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15623 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions :

Entente	Firmes	Montant maximal
1	Cima+ S.E.N.C.	2 173 199,96 \$
2	AECOM Consultants inc.	1 918 523,73 \$
3	SNC-Lavalin inc.	1 365 989,23 \$
4	Stantec Experts-conseils ltée	719 979,15 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la direction des transports, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1177372001
80.01 (20.12)

CM17 0393

Accorder un contrat à CIMA+ s.e.n.c. pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie relatifs aux réservoirs, aux équipements et infrastructures connexes de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 082 980,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15734 (5 soum.) / Approuver le projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 avril 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel CIMA+ s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'ingénierie relatifs aux réservoirs, aux équipements et infrastructures connexes de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, pour une période de trois ans, pour une somme maximale de 1 082 980,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15734 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1176341001
80.01 (20.13)

CM17 0394

Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois supplémentaires, sans dépense additionnelle, de l'entente-cadre de services professionnels avec les Consultants Legico-CHP inc. (CG15 0269), pour des services d'estimateur en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction d'infrastructures urbaines / Approuver le projet d'avenant no 1 à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 avril 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la prolongation, pour une période de douze mois supplémentaires, sans dépense additionnelle, de l'entente-cadre de services professionnels avec Consultants Legico-CHP inc. (CG15 0269) pour des services d'estimateur en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction d'infrastructures urbaines ;
- 2 - d'approuver le projet d'avenant no 1 à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

1171334001
80.01 (20.14)

CM17 0395

Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de 36 mois avec Nurun inc. pour des services de réalisation d'applications mobiles dans le cadre de la refonte de la présence numérique de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 2 642 125,50 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 17-15803 (10 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 avril 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services de réalisation d'applications mobiles dans le cadre de la refonte de la présence numérique de la Ville de Montréal ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Nurun inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 642 125,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15803 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1170149002
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0396

Accorder un soutien financier de 3 630 000 \$ à l'Institut de l'électrification et des véhicules intelligents pour contribuer à la réalisation du projet de développement de la filière des technologies innovantes et prometteuses du domaine de l'électrification et des transports intelligents ainsi que la commercialisation de ces innovations / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 avril 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 3 630 000 \$ distribués sur deux ans à l'Institut de l'électrification et des véhicules intelligents pour contribuer à la réalisation du projet de développement de la filière des technologies innovantes et prometteuses du domaine de l'électrification et des transports intelligents ainsi que la commercialisation de ces innovations;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

- 4 - d'ajuster la base budgétaire du service du Développement économique pour l'année 2018 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1173455001
80.01 (20.16)

CM17 0397

Accorder un contrat à Croisières Navark inc. pour l'opération d'un service de navette fluviale comprenant deux trajets, le premier reliant la promenade Bellerive (Montréal) à l'Île Charron (Longueuil) et le second trajet reliant l'Île Charron (Longueuil) et le parc René-Lévesque (Longueuil) pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019, pour une somme maximale de 883 787,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15661 (1 soum.) / Approuver un projet d'entente entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts pour ce contrat / Autoriser à cette fin la réception d'un revenu de 490 714,81 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 avril 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire Croisières Navark inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de services de navettes fluviales comprenant deux trajets, soit le Trajet 1 reliant la promenade Bellerive (Montréal) et l'Île Charron (Longueuil) et le Trajet 2 reliant l'Île Charron (Longueuil) et le parc René-Lévesque (Longueuil), pour les périodes estivales 2017 à 2019, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 883 787,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15661;
- 2 - d'approuver le projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts pour le contrat de navettes fluviales, pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019;
- 3 - d'autoriser la réception d'un revenu de 475 714,81 \$, taxes incluses, provenant de la Ville de Longueuil pour l'opération et le fonctionnement du Trajet 2 reliant l'Île Charron (Longueuil) et le parc René-Lévesque (Longueuil) pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019, ainsi que d'un revenu de 15 000 \$, taxes incluses, en frais de gestion de ce service pour la même période;
- 4 - d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1177371002
80.01 (20.17)

CM17 0398

Accorder un contrat de gré à gré à JSI Telecom pour la mise à jour du système d'écoute électronique du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), incluant l'acquisition de composantes matérielles spécialisées, ainsi que l'entretien et le support pour une période de 3 ans, soit du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2020, pour une somme maximale de 817 544,15 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 avril 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et la firme JSI Telecom, fournisseur unique, pour la mise à jour du système d'écoute électronique du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), incluant l'acquisition de composantes matérielles spécialisées, ainsi que l'entretien et le support, pour une période de 3 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 817 544,15 \$, taxes incluses, conformément aux offres de service de cette firme en date des 9 et 10 mars 2017 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville.
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1175035001
80.01 (20.18)

CM17 0399**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc. pour l'opération d'un service de navette fluviale incluant deux trajets, le premier reliant le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau et le Port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil) et le second, le trajet « Express », reliant le Vieux-Port de Montréal et le parc Jean-Drapeau pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019, pour une somme maximale de 2 588 481,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15660 (2 soum., un seul conforme) / Approuver un projet d'entente entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts de ce contrat / Autoriser à cette fin la réception d'un revenu de 801 122,23 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 avril 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc., le contrat pour la fourniture de services de navettes fluviales comprenant deux trajets, soit le Trajet 1 reliant le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau et le port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil) et le second, le trajet « Express », reliant le Vieux-Port de Montréal et le parc Jean-Drapeau pour les périodes estivales 2017 à 2019, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 588 481,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15660;

- 3 - d'approuver un projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts pour le contrat de navettes fluviales, pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019;
- 4 - d'autoriser la réception d'un revenu de 801 122,23 \$, taxes incluses, provenant de la Ville de Longueuil pour l'opération et le fonctionnement du Trajet 1 reliant le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau et le port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil) pour les saisons estivales 2017, 2018 et 2019, ainsi que d'un revenu de 15 000 \$, taxes incluses, en frais de gestion de ce service pour la même période;
- 5 - d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1177371001
80.01 (20.19)

CM17 0400

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à CRT Construction inc. pour la construction d'une canalisation en tunnel pour la protection de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 75 384 000,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10210 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 avril 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 75 384 000,32 \$, taxes incluses, pour la construction d'une canalisation en tunnel pour la protection de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à CRT Construction inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 71 116 981,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10210;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1177100001
80.01 (20.20)

CM17 0401

Accorder un contrat à Groupe TNT pour le projet Agglomération de Montréal - Régulation de la pression et mesure du débit - Travaux 2017 - Dépense totale de 11 193 181,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10219 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 avril 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 11 193 181,82 \$, taxes incluses, pour le projet Agglomération de Montréal - Régulation de la pression et mesure du débit - Travaux 2017, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 850 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10219 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1173775001
80.01 (20.21)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) et 80.01 (30.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0402

Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2016 du conseil d'agglomération

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 avril 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter un budget supplémentaire de 5 858 000 \$ au PTI 2017-2019, provenant de report de surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables d'agglomération au 31 décembre 2016, et ce, pour les arrondissements de Ville-Marie, de Saint-Laurent, et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, selon le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1175929002
80.01 (30.01)

CM17 0403

Adopter l'affectation de surplus cumulés au 31 décembre 2016 - Volet agglomération

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 avril 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 2 550,3 \$ (en milliers de dollars) du conseil d'agglomération pour l'équilibre budgétaire 2017;
- 2 - d'adopter l'affectation du surplus des autres demandes d'affectation pour les dossiers suivants (en milliers de dollars) :

- Contrôle de la circulation – remboursement aux villes reconstituées	(64,1)
- Communication accompagnant le Règlement sur le contrôle des animaux	(79,6)
- Le Groupe de Citoyens Testeurs	(8,7)
- Services professionnels en actuariat-conseil reliés au régime de retraite de policiers	(17,0)
Total	(169,4)

le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1175205002
80.01 (30.02)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0404

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 200 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des chambres de vannes et des composantes du réseau primaire d'aqueduc

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 avril 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 200 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des chambres de vannes et composantes du réseau primaire d'aqueduc », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1162675005
80.01 (42.01)

CM17 0405

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 8 187 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage (RCG 16-030)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 avril 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 8 187 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage (RCG 16-030) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1162675006
80.01 (42.02)

CM17 0406

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 70 400 000 \$ pour le financement des travaux d'aménagement et de mise en valeur du secteur ouest de l'Île Sainte-Hélène du Parc Jean-Drapeau, pilotés par la Société du Parc Jean-Drapeau dans le cadre du 375^e de la Ville de Montréal, (RCG 13-020)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 avril 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 70 400 000 \$ pour le financement des travaux d'aménagement et de mise en valeur du secteur Ouest de l'Île Sainte-Hélène du parc Jean-Drapeau, pilotés par la Société du parc Jean-Drapeau dans le cadre du 375^e de la Ville de Montréal (RCG 13-020) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1172837002
80.01 (42.03)

CM17 0407

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 38 000 000 \$ afin de financer des travaux de protection d'immeubles

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 avril 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 38 000 000 \$ afin de financer des travaux de protection d'immeubles », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1170390001
80.01 (42.04)

CM17 0408

Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'emprunt portant le numéro RCG 15-012 autorisant un emprunt de 44 451 000 \$ afin de financer deux centres de tri des matières recyclables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 avril 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'emprunt portant le numéro RCG 15-012 autorisant un emprunt de 44 451 000 \$ afin de financer deux centres de tri des matières recyclables », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1167159001
80.01 (42.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.06) à 80.01 (42.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0409

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 avril 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003) ».

Adopté à l'unanimité.

1165361002
80.01 (42.06)

CM17 0410

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 avril 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) ».

Adopté à l'unanimité.

1175075002
80.01 (42.07)

CM17 0411

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 avril 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1172837001
80.01 (42.08)

CM17 0412

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer la phase I des travaux de rénovation du Pavillon du Canada du parc Jean-Drapeau

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 avril 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer la phase I des travaux de rénovation du Pavillon du Canada du parc Jean-Drapeau », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1172837004
80.01 (42.09)

CM17 0413

Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2016)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 avril 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2016) ».

Adopté à l'unanimité.

1173843001
80.01 (42.10)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.11) et 80.01 (42.12) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0414

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques (04-026)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 avril 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques (04-026) ».

Adopté à l'unanimité.

1176767001
80.01 (42.11)

CM17 0415

Adoption, avec modifications, du Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 avril 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter avec modifications, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026) ».

Adopté à l'unanimité.

1163088002
80.01 (42.12)

CM17 0416

Approuver le Règlement R-105-13 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-105 concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis par la Société de transport de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 avril 2017 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le règlement R-105-13 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-105 concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis par la Société de transport de Montréal, le tout conformément à l'article 144 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

1170854001
80.01 (45.01)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0417

Conclure une entente-cadre collective pour une période de 36 mois avec Groupe Akifer inc. pour la fourniture sur demande de services de techniciens pour des prélèvements d'échantillons de sols, d'analyses chimiques et émissions de rapports - Appel d'offres public 16-15752 (10 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0500;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre collective, d'une période de 36 mois; pour la fourniture sur demande de services de techniciens pour des prélèvements d'échantillons de sols, d'analyses chimiques et émissions de rapports;
- 2 - d'accorder au Groupe Akifer inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15752 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1177315002

CM17 0418

Conclure une entente-cadre collective pour une période de 36 mois avec Lafarge Canada inc. pour la fourniture et la livraison sur demande de pierres concassées nettes et prémélangées de divers types servant pour les travaux en régie - Appel d'offres public 17-15885 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0511;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre collective, d'une période de 36 mois, à partir du 24 avril 2017 au 23 avril 2020, pour la fourniture et la livraison sur demande de pierres concassées nettes et prémélangées de divers types servant pour les travaux en régie;
- 2 - d'accorder à Lafarge Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15885 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1177360004

CM17 0419

Exercer l'option de prolongation des deux contrats de déneigement clé en main accordés à Transport Rosemont inc. et à Pépinière Michel Tanguay (CA15 090211) et autoriser une dépense additionnelle de 3 149 894,79 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total des contrats de 5 048 853,40 \$ à 8 198 748,19 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0503;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation des contrats accordés aux firmes ci-dessous mentionnées et d'autoriser des dépenses additionnelles de :
 - 1 070 567,86 \$, taxes incluses, pour le déneigement du secteur AHU-15, dans le cadre du contrat à Transport Rosemont inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 1 716 017,74 \$ à 2 786 585,60 \$;
 - 1 048 625,05 \$, taxes incluses, pour le déneigement du secteur AHU-17, dans le cadre du contrat à Transport Rosemont inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 1 680 706,57 \$ à 2 729 331,62 \$;
 - 1 030 701,88 \$, taxes incluses, pour le déneigement du secteur AHU-19, dans le cadre du contrat à Pépinière Michel Tanguay, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 652 129,08 \$ à 2 682 830,96 \$;
- 2 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1174631003

CM17 0420

Conclure quatre ententes-cadres collectives, pour une période approximative de 28 mois, avec Wolseley Canada inc. pour la fourniture sur demande de sellettes et manchons pour le réseau égout et aqueduc de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 17-15867 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0507;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de conclure 4 ententes-cadres, d'une durée de 28 mois, soit du 25 avril 2017 au 24 août 2019, assorti de 2 options de prolongation de 12 mois supplémentaires jusqu'au 24 septembre 2021, pour la fourniture sur demande de sellettes et de manchons pour le réseau d'égout et d'aqueduc de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder à Wolseley Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15867 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1177360003

CM17 0421

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont (PCPR 2017) - Dépense totale de 2 296 529,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 332307 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0522;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 296 529,36 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont (PCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 146 529,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332307;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1177231008

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0422

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour des travaux de voirie dans les arrondissements du Sud-Ouest et de Verdun (PCPR 2017) - Dépense totale de 6 013 333,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 332308 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0523;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 6 013 333,85 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements du Sud-Ouest et de Verdun (PCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 686 333,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332308;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1177231009

CM17 0423

Accorder un contrat à Aquaréhab (Canada) inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage dans diverses rues des arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont–La Petite-Patrie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 7 505 956,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 333705 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0519;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 - d'autoriser une dépense de 7 505 956,78 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage dans diverses rues des arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont–La Petite-Patrie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Aquaréhab (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 355 956,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333705;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

de retourner ce dossier au comité exécutif pour plus ample étude.

Cette motion de retour au comité exécutif a pour effet de suspendre le débat, le tout conformément à l'article 90 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote enregistré sur la proposition de retour au comité exécutif des conseillères Thuillier et Lavigne Lalonde.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Plante, Lavigne Lalonde, Thuillier, Ouellet, Sigouin, Ryan, Sauv , Popeanu, Caldwell, Ferrandez, Mainville, Croteau, Downey, Lavoie, McIntyre, Marinacci, Shanahan, H nault, Miranda, Deschamps, Barbe, Dorais, Cloutier, Cinq-Mars, Pag  et Searle (26)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Gauthier, Bergeron, Copeman, Vall e, Beis, Salem, Miele, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, D carie, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapan , Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Cl ment-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Rotrand et Dauphin (31)

Ouverture des portes: Les conseillers McQueen et Norris entrent dans la salle des d lib rations et d clarent que s'ils avaient  t  pr sents au moment de ce vote ils auraient vot s en faveur cette proposition.

Les conseill res Rouleau, Boivin-Roy et le conseiller Gibeau entrent dans la salle des d lib rations et d clarent que s'ils avaient  t  pr sents au moment de ce vote ils auraient vot s contre cette proposition.

R sultat: En faveur : 28
Contre : 34

Le pr sident du conseil d clare la proposition de retour au comit  ex cutif des conseill res Thuillier et Lavigne Lalonde rejet e   la majorit  des voix.

Le conseil reprend l' tude de l'article 20.07.

Le d bat se poursuit.

Le pr sident du conseil met aux voix l'article 20.07 et le d clare adopt    la majorit  des voix, et il est

R SOLU

en cons quence.

Dissidences : Mme Marie Cinq-Mars
Mme Andr e H nault
M. Normand Marinacci
Mme Justine McIntyre
M. Luis Miranda
M. Steve Shanahan
Tous les membres pr sents de l'opposition officielle

20.07 1177231021

CM17 0424

Autoriser une d pense additionnelle de 4 887,70 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction d'un  gout combin , d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chauss e flexible et de trottoirs, dans la rue Allard, entre les rues Briand et d'Aragon, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre du contrat accord    L.A. H bert It e (CM14 0044), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 967 454,83 \$   2 972 342,53 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comit  ex cutif en date du 12 avril 2017 par sa r solution CE17 0517;

Il est propos  par M. Francesco Miele

appuy  par M. Pierre Desrochers

Et r solu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 4 887,70 \$ pour les travaux de reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible et de trottoirs dans la rue Allard, entre les rues Briand et d'Aragon, dans le cadre du contrat à L.A. Hébert ltée (CM14 0044), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 967 454,83 \$ à 2 972 342,53 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1136446001

CM17 0425

Accorder un contrat à LML Paysagiste et Frères inc. pour la réfection du terrain de soccer no 2 du parc Jarry, en gazon synthétique - Dépense totale de 629 139,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6978 - (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0521;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 629 139,33 \$, taxes incluses, pour la réfection du terrain de soccer no 2, en gazon synthétique du parc Jarry, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à LML Paysagiste et Frères inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 598 096,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6978;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1171701006

CM17 0426

Accorder un contrat à Pavages Céka inc. pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Lachine et de LaSalle (PCPR 2017) - Dépense totale de 3 161 200,07 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 332310 (11 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0530;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 161 200,07 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Lachine et de LaSalle (PCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder aux Pavages Céka inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 970 200,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332310;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1177231025

À 17 h 05, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 24 avril 2017
13 h**

**Séance tenue le lundi 24 avril 2017 – 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, Mme Christine Black, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Jeremy Searle.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. François Limoges.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Youri Juteau	M. Denis Coderre (M. Dimitrios (Jim) Beis)	Fermeture du parc Jean-Drapeau pour travaux au détriment des fédérations sportives qui l'utilisent – l'administration prendrait-elle cette même décision annulant une saison de baseball / Questionne la décision d'informer les fédérations sportives utilisatrices de cette infrastructure à la dernière minute

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Solo Fugère	M. Denis Coderre	Déplore la faiblesse du Plan d'action de la Ville en matière de lutte à la pauvreté, de profilage racial et de racisme systémique et souligne l'importance de commémorer le souvenir de Freddy Villanueva
Mme Laurel Cleugh Thompson	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Souhaite connaître la différence entre le projet de recherche afin d'améliorer l'électrification du transport et l'étude qui a été commandée à l'Institut de l'électrification et de l'intelligence du transport à cet effet, en 2016
Mme Élise Provost	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Envisager de faire plus de consultation publique sur des projets d'envergure telle la fermeture du parc Jean-Drapeau, dans le but d'établir un dialogue avec les citoyens sur les impacts qu'auront ces travaux sur les utilisateurs de ces infrastructures et sur l'environnement Dépôt de pétition

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, rappelle aux citoyens que, conformément aux règles régissant l'assemblée du conseil, seulement trois questions sur un même point sont acceptées afin d'entendre une plus grande diversité de sujets et de permettre à un plus grand nombre de citoyens de s'exprimer.

M. Juan E. Hinojosa	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Souhaite connaître la justification qui pousse l'administration à conserver le rodéo dans le calendrier des festivités du 375 ^e anniversaire de Montréal malgré l'opposition de plusieurs citoyens et considérant que cette activité ne représente pas ce qu'est la Ville de Montréal
M. Vincent Courcy	M. Denis Coderre (M. Dimitrios (Jim) Beis)	Souhaite savoir pourquoi les fédérations sportives n'ont pas été consultées, ni informées à l'avance de la décision d'aller de l'avant avec les travaux au parc Jean-Drapeau, tout en sachant que cela pénalisera les utilisateurs de cette infrastructure

Le président du conseil informe l'assemblée que comme les questions 1, 4 et 8 portaient sur le même sujet, à savoir les travaux au circuit Gilles-Villeneuve du parc Jean-Drapeau, qu'il n'autoriserait plus de question à cet effet pour cette séance. La conseillère Laurence Lavigne Lalonde prend la parole pour souligner au président du conseil qu'elle ne partage pas la même lecture que lui en ce qui concerne sa décision. Elle précise que la question 2 portait effectivement sur le circuit Gilles-Villeneuve mais que la question 4 était plus en rapport avec tous les travaux au parc Jean-Drapeau, soit l'amphithéâtre etc., et demande qu'une autre question sur ce sujet soit autorisée. Le président du conseil informe la conseillère Lavigne Lalonde que malgré le fait qu'il lui a permis d'intervenir durant la période de question des citoyens, il maintient sa décision et ne permettra pas de créer de précédent en autorisant des interventions de membres durant la période allouée aux questions des citoyens et confirme que le débat est clos.

Mme Anie Letendre	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Questionne la décision de l'administration d'autoriser l'abatage des arbres pour les travaux du parc Jean-Drapeau – souhaite connaître l'échéancier prévu pour la fin des coupes
Mme Suzanne Perron	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Demande à l'administration de trouver des solutions justes et équitables en ce qui concerne l'évaluation foncière afin d'éviter que les propriétaires retraités de Montréal ne perdent leurs maisons – Comment justifier l'augmentation de 36 % de son compte de taxe cette année et de 9 % pour son voisin sur la même rue

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Neil John White House	M. Denis Coderre (M. Alan DeSousa) (M. Réal Ménard)	Demande de mettre fin au projet de construction de l'éco-campus Hubert Reeves dans le Technoparc afin de protéger l'habitat des espèces menacées et cet écosystème – Déclarer cet endroit comme étant un milieu humide exceptionnel de Montréal et le protéger pour les générations futures
M. Joseph Pugliese	M. Denis Coderre (Mme Valérie Plante)	Souhaite que la liste des invités VIP aux différents événements entourant la célébration du 375 ^e anniversaire de Montréal soit rendue publique / Veut savoir si la cheffe de l'opposition officielle a pris connaissance de cette liste
M. Marc-André Bondu	M. Richard Guay (M. Pierre Desrochers)	Demande que le conseiller Richard Guay retire de sa page facebook les fausses allégations portées à l'endroit des employés cols bleus lors d'une mobilisation qu'ils ont tenue le 20 avril dernier, à savoir qu'ils ont bloqué l'accès des participants à un rassemblement de l'aile jeunesse de l'Équipe Denis Coderre dans son district
M. Francesco Moreno	Mme Monique Vallée (Mme Manon Barbe)	Souhaite connaître la raison expliquant que la mairesse de l'arrondissement de LaSalle, Mme Manon Barbe, a déclaré ses intérêts et n'a pas participé aux délibérations entourant un dossier autorisant la construction d'un bâtiment de type familial de 6 à 8 étages pour 142 condos
M. Michel Jeannotte	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Demande au maire Denis Coderre de respecter sa promesse électorale de 2013, soit de prioriser le travail à l'interne – Perte d'expertise en donnant les contrats au privé Dépôt d'une casquette
M. Matthew James Chapman	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Prévoir un budget du carbone, un test climatique et une consultation publique dans le cadre de grands projets, tel le Réseau électrique métropolitain (REM) Dépôt de document

À 20 h

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

de prolonger la période de questions des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Matthew James Chapman	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Questionne la pertinence de l'étude de la firme SMI pour le projet résidentiel sur les terres humides de l'Anse-à-l'Orme, étude réalisée par M. David Cliche qui a travaillé comme lobbyiste pour les promoteurs dudit projet
M. Yves St-Laurent	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Demande à la Ville si elle rendra publique la liste des personnes ayant commis des infractions en regard à l'annexe 1 du <i>Règlement sur le contrôle des animaux</i> interdisant les pitbulls ou bien si des visites surprises seront faites au domicile des contrevenants

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Marie-Luce Fortier	M. Russell Copeman	Problèmes de moisissures dans des condos de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - demande de prévoir un budget qui servirait à subventionner des travaux afin d'aider les propriétaires aux prises avec de tels problèmes / Suggère de créer un comité à cet effet afin d'exposer les dangers pour la population Dépôt de document
M. Robert Michael Edgar	M. Alex Norris	Affirme que le Plan d'action du Service de police de Montréal (SPVM) pour rétablir la confiance des citoyens envers cette institution ne changera rien à la perception négative qu'a le public envers le SPVM – souhaite plus de transparence de la part de l'administration et du directeur du SPVM
M. Miloraol Bogetic	M. Denis Coderre (Mme Manon Gauthier)	Souhaite savoir s'il existe une Commission d'esthétique à la Ville de Montréal et veut connaître sa composition, le cas échéant Dépôt de document
Mme Marie-Chantal Scholl	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Parc nature de l'Île-Bizard - déplore le fait que les citoyens n'aient pas accès aux deux marais du parc à cause de travaux et que l'échéancier ne soit pas respecté dû au fait que l'étude géologique du sol n'a pas été jugée adéquate par le Service des grands parcs
M. Yves Brisebois	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Demande l'annulation des appels d'offres de contrats au privé pour remplacer des employés cols bleus auxiliaires afin de conserver l'expertise interne – souhaite que les économies encourues par le remplacement de ces employés par le privé soient rendues publiques

Le président du conseil informe M. Brisebois, qui a utilisé le mot « menterie » lors de sa question complémentaire, que tous les citoyens qui prennent la parole dans l'enceinte de la salle du conseil doivent tenir des propos dignes. De plus, il ne reconnaît pas cette question supplémentaire parce qu'elle n'est pas en lien avec la principale.

M. Robert MacDonald	M. Harout Chitilian	Questionne la décision d'autoriser le changement de zonage de résidentiel à commercial afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment dans le secteur du boulevard Saint-Laurent et des berges de la rivière des Prairies, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
---------------------	---------------------	--

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 33.

Le président du conseil remercie les citoyens pour leur participation à la période de questions. Le conseiller Alex Norris soulève une question de privilège pour informer le président du conseil que ce dernier l'a interrompu, sans raison valable, lorsqu'il a posé une question sur les 25 000 \$ reçu de M. Jean Rizzuto que le maire avait omis de déclarer dans sa déclaration d'intérêt pécuniaire en 2006 en tant que député fédéral. M. Norris poursuit en expliquant que son intervention ne contrevenait aucunement contre le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)* et que l'interruption faite par le président du conseil tenait de la partisanerie afin de faire dérailler une question qui dérangeait le maire, M. Denis Coderre.

Il ajoute que depuis que la présidence du conseil est occupée par M. Benjamin, ce dernier interrompt régulièrement les citoyens ainsi que les membres de l'opposition qui interviennent sur des questions qui incommode l'administration et considère qu'en agissant de la sorte, le président du conseil brime le droit des citoyens et des membres du conseil. Le conseiller lui demande de cesser d'interrompre sans aucune raison valable des interventions et de faire preuve de respect envers les citoyens et les membres même si les propos qu'ils tiennent ne vont pas dans l'intérêt de la formation politique de l'administration. Il souligne que le poste de président du conseil ne constitue pas un poste servant à défendre une formation politique mais un poste d'arbitre neutre pour le bon déroulement des assemblées. Il invite le président du conseil à prendre exemple sur ces prédécesseurs à ce poste et l'exhorte à agir avec un peu plus de respect et de neutralité lors de ces interventions.

Le président du conseil répond au conseiller Norris qu'il considère son intervention comme une attaque personnelle et précise que ce dernier est passé maître dans l'art d'intimider les gens et même, dans certains cas, de faire des menaces. Il poursuit en soulignant au conseiller Norris que l'assemblée est bien au fait de l'historique de sa réputation en matière d'outrage envers des collègues dans la salle du conseil et considère que ce dernier est mal placé pour faire la morale à qui que ce soit dans ce domaine. Il termine en précisant que le débat est clos et invite le leader de la majorité, M. Francesco Miele, à poursuivre les travaux.

A 20 h 37, Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, avec le consentement unanime des membres du conseil et tel que convenu lors de la séance de 13 h, appelle les articles 7.05 et 7.07 avant l'étude de l'article 20.11 afin de faire coïncider l'étude de ces points avec la présence au balcon des invités attendus. Le conseil reprend ses travaux à l'article 7.05.

CM17 0427

Dépôt du rapport d'activité 2016 du Conseil des Montréalaises intitulé « En action vers une ville inclusive pour toutes »

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport d'activité 2016 du Conseil des Montréalaises intitulé « En action vers une ville inclusive pour toutes », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

La conseillère Manon Gauthier souligne le travail des membres du Conseil des Montréalaises et les remercie chaleureusement. Elle salue la présence au balcon de la présidente, Mme Cathy Wong, qui est accompagnée de mesdames Christine Hoang, Dorothy Alexandre ainsi que de sa mère, Mme Michèle Wong, qu'elle remercie également. Elle souligne aussi la contribution de Mme Guylaine Poirier, qui n'est pas présente, mais qui agissait jusqu'à tout récemment comme coordonnatrice pour le conseil.

La cheffe de l'opposition officielle, Mme Valérie Plante, ainsi que les conseillères Émilie Thuillier et Justine McIntyre soulignent également la qualité du travail du Conseil des Montréalaises et remercient les personnes présentes ainsi que Mme Poirier.

07.05 1174233002

CM17 0428

Dépôt de l'avis et des recommandations du Conseil des Montréalaises intitulé « La conciliation famille-travail : un défi de taille pour les élu.es de Montréal, recherche exploratoire et avis »

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose l'avis et les recommandations du Conseil des Montréalaises intitulé « La conciliation famille-travail : un défi de taille pour les élu.es de Montréal, recherche exploratoire et avis », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.08 1174233003

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0429

Accorder un contrat à Groupe Unigesco inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Marcelin-Wilson dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 8 483 640,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5885 (10 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0525;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 8 483 640,60 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Marcelin-Wilson, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Groupe Unigesco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 236 544,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5885;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1170765002

CM17 0430

Autoriser une dépense additionnelle de 119 968,74 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux d'aménagement du Grand Costumier, dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CM16 0760), majorant ainsi le montant total du contrat de 641 140,84 \$ à 761 109,58 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0526;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 119 968,74 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux d'aménagement du Grand Costumier, soit le désamiantage de l'entresol du bloc B de l'édifice Gaston-Miron et de finaliser la portée des travaux prévue dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CM16 0760), majorant ainsi le montant total du contrat de 641 140,84 \$ à 761 109,58 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1177579003

CM17 0431

Accorder un contrat à Les excavations Payette ltée pour la reconstruction de la conduite d'aqueduc de 150 mm de diamètre, la réfection de la chaussée, bordures et trottoir, dans la rue Lyons, entre les rues King et Juneau, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 664 998,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public ST-17-05 (18 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0512;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 664 998,73 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la conduite d'aqueduc de 150 mm de diamètre, la réfection de la chaussée, des bordures et du trottoir dans la rue Lyons, entre les rues King et Juneau, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Les excavations Payette ltée, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 557 180,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres ST-17-05;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1176765003

CM17 0432

Accorder un contrat à Norgéreq ltée pour des travaux de remplacement des portes et travaux divers (phase 2) au Centre culturel Calixa-Lavallée - Dépense totale de 1 211 411,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5879 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0514;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 211 411,09 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement des portes et travaux divers pour la phase 2 au Centre Culturel Calixa-Lavallée, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Norgéreq ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 009 509,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5879;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1177579002

CM17 0433

Accorder un contrat à Cojalac inc. pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie dans la rue Sherbrooke, entre la 44^e Avenue et la 47^e Avenue, ainsi que dans la 42^e Avenue, entre les rues Sherbrooke et Provost, dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 1 931 393,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public LAC-PUB-1701 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0515;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 986 806,42 \$, taxes et contingences incluses, représentant 87 % du coût total du contrat assumé par la Ville centre, pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie dans la 42^e Avenue, entre les rues Sherbrooke et Provost (réseau local), dans l'arrondissement de Lachine;
- 2 - d'autoriser une dépense de 792 843,46 \$, taxes et contingences incluses, pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie dans la rue Sherbrooke, entre la 44^e et 47^e Avenue (réseau artériel), dans l'arrondissement de Lachine (répartition des coûts entre la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau et la Direction des transports);
- 3 - d'accorder à Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 931 393,17 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public LAC-PUB-1701;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1177436003

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0434

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie dans la rue Saint-Louis, entre la 12^e Avenue et la 15^e Avenue, ainsi que dans l'avenue Mount-Vernon, entre les rues Milton et Union, dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 2 277 010,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public LAC-PUB-1703 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0516;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 677 113,53 \$, taxes et contingences incluses, représentant 87 % du coût total du contrat assumé par la Ville centre, pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie dans l'avenue Mount-Vernon, entre les rues Milton et Union (réseau local), dans l'arrondissement de Lachine;
- 2 - d'autoriser une dépense de 1 499 856,35 \$, taxes et contingences incluses, pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie dans la rue Saint-Louis, entre la 12^e Avenue et 15^e Avenue (réseau artériel), dans l'arrondissement de Lachine (répartition des coûts entre la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau et la Direction des transports);
- 3 - d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 277 010,89 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public LAC-PUB-1703;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1177436004

CM17 0435

Ratifier une dépense additionnelle de 274 169,83 \$, taxes incluses, pour les imprévus reliés à la gestion des sols contaminés et aux travaux de déviation des conduites de gaz, dans le cadre du contrat accordé à Pavages D'Amour inc. (CM16 0949), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 704 721,62 \$ à 6 978 891,45 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0518;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de ratifier une dépense additionnelle de 274 169,83 \$, taxes incluses, pour les imprévus reliés à la gestion des sols contaminés et aux travaux de déviations des conduites de gaz, dans le cadre du contrat accordé à Pavages D'Amour (CM16 0949), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 704 721,62 \$ à 6 978 891,45 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1173152001

CM17 0436

Accorder un contrat à Trempro construction inc. pour remplacer les fenêtres et réaliser divers travaux connexes dans l'édifice de la Cour Chauveau - Dépense totale de 857 266,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5890 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0527;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 857 266,27 \$, taxes incluses, pour remplacer les fenêtres et réaliser divers travaux connexes dans l'édifice de la Cour Chauveau, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Trempro construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 758 350,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5890;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1171029002

CM17 0437

Accorder un contrat à MGB Associés inc. pour le réaménagement du Jardin aquatique, au Jardin botanique de Montréal - Dépense totale de 3 358 385,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public JA-00065-T (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0529;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 358 385,77 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du Jardin aquatique au Jardin botanique de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à MGB Associés inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 162 928,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JA-00065-T;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1175967001

CM17 0438

Accorder un soutien financier de 350 000 \$ à Concours musical international de Montréal, soit 50 000 \$ en 2017, 100 000 \$ en 2018, 100 000 \$ en 2019 et 100 000 \$ en 2020 / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet / Autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$ en 2017 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture pour l'accueil des congressistes de la Fédération Mondiale des Concours Internationaux de Musique et un ajustement à la base budgétaire du Service de la culture à hauteur de 100 000 \$ pour les exercices subséquents, soit de 2018 à 2020 inclusivement pour la remise du premier prix et le soutien de la tenue de l'événement

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0548;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 350 000 \$ à Concours musical international de Montréal, soit 50 000 \$ en 2017, 100 000 \$ en 2018, 100 000 \$ en 2019 et 100 000 \$ en 2020;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$ pour l'année 2017 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture pour l'accueil des congressistes de la Fédération Mondiale des Concours Internationaux de Musique;
- 3 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service de la culture à hauteur de 100 000 \$ pour les exercices subséquents, soit de 2018 à 2020 inclusivement, et ce, pour la remise du premier prix et le soutien à la tenue de l'événement;
- 4 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 5 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1176218001

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0439

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à l'Institution Royale pour l'avancement des sciences / Université McGill pour l'étude des mouvements d'eau et des propriétés du sol dans les fosses de plantation d'arbres, pour une somme maximale de 250 000 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0535;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'Institution Royale pour l'avancement des sciences / Université McGill, auquel interviennent messieurs Shiv O. Prasher et Grant Clark, professeurs à la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'environnement de l'Université McGill, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'étude des mouvements d'eau et des propriétés du sol dans les fosses de plantation d'arbres dans le cadre d'un projet expérimental, pour une somme maximale de 250 000 \$, taxes incluses, conformément au devis technique et à son offre de service en date du 24 février 2017 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports à signer, pour et au nom de la Ville, le projet de convention.
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1170779001

CM17 0440

Approuver un projet d'entente entre la Ville et le gouvernement du Québec (ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports) pour la réparation de la partie nord du pont du boulevard de la Côte-Vertu au-dessus de l'autoroute 13, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Autoriser une dépense de 862 312,50 \$, taxes incluses, à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0542;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'entente de collaboration entre la Ville et le gouvernement du Québec (ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports) relativement à la réparation de la partie nord du pont du boulevard de la Côte-Vertu au-dessus de l'autoroute 13, dans l'arrondissement de Saint-Laurent;
- 2- d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 862 312,50 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.22 1177000001

CM17 0441

Approuver le projet d'addenda no 1 modifiant l'entente de gestion en vigueur avec BIXI Montréal (CM14 1249) afin de lui permettre de mener à bien le projet d'optimisation du système de vélos en libre-service / Autoriser une dépense de 425 267,23 \$, taxes incluses, à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0540;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet d'addenda no 1 modifiant l'entente de gestion en vigueur avec BIXI Montréal (CM14 1249) afin de lui permettre de mener à bien le projet d'optimisation du système de vélos en libre-service;
- 2 - d'autoriser une dépense maximale de 425 267,23 \$, taxes incluses, à cette fin;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1174368005

CM17 0442

Autoriser un échange de services avec la Fondation David Suzuki, pour l'année 2017, dans le cadre de la protection des papillons monarques / Approuver un projet de convention à cette fin ainsi que l'utilisation du logo d'Espace pour la vie par la Fondation David Suzuki - Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 5 748,75\$, taxes incluses, équivalent à la valeur de l'échange avec la Fondation David Suzuki

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0539;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Fondation David Suzuki, pour l'année 2017, autorisant l'échange de services dans le cadre de leurs efforts respectifs pour la protection des papillons monarques et l'utilisation du logo d'Espace pour la vie par la Fondation David Suzuki conformément aux termes et conditions de la convention;
- 2- d'autoriser la directrice de l'Insectarium à signer ce projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 5 748,75 \$, taxes incluses, équivalent à la valeur de l'échange avec la Fondation David Suzuki, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1166157007

CM17 0443

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'Assemblée Chrétienne de Rivière-des-Prairies Canada-Haïti un terrain vacant, d'une superficie de 772,75 mètres carrés, constitué des lots 5 490 828, 5 490 829 et 6 008 318 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'arrière du boulevard Rivière-des-Prairies et au sud du boulevard Maurice-Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 59 786,55 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public les lots 5 490 828 et 5 490 829 du cadastre du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0544;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de fermer et retirer du domaine public les lots 5 490 828 et 5 490 829 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à l'Assemblée Chrétienne de Rivière-des-Prairies Canada-Haïti un immeuble constitué des lots 5 490 828, 5 490 829 et 6 008 318 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'arrière du boulevard Rivière-des-Prairies et au sud du boulevard Maurice-Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 772,75 mètres carrés, pour la somme de 59 786,55 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1166037007

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0444

Approuver un projet d'acte de correction par lequel la Ville cède à la Société en commandite Alphonse T. Lépine, sans considération monétaire, tous les droits, titres et intérêts qu'elle a ou peut prétendre avoir dans les lots 1 999 327, 1 999 328, 1 999 330, 1 999 331, 1 999 322, 1 999 329, 1 998 827 et 1 998 828 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en vue de régulariser les titres de propriété de ladite Société

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0543;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver un projet d'acte de correction par lequel la Ville de Montréal cède à la Société en commandite Alphonse T. Lépine, sans considération monétaire, tous les droits, titres et intérêts qu'elle a ou peut prétendre avoir dans les lots 1 999 327, 1 999 328, 1 999 330, 1 999 331, 1 999 322, 1 999 329, 1 998 827 et 1 998 828 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en vue de régulariser les titres de propriété de ladite Société, le tout conformément aux termes et conditions prévus audit projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1161027005

CM17 0445

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Danse-Cité inc., pour une période de 2 ans, à compter du 1^{er} août 2017, des locaux d'une superficie de 907,72 pieds carrés au 4^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins communautaires, pour un loyer total de 22 986,60 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0545;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Danse-Cité inc., pour une période de 2 ans, à compter du 1^{er} août 2017, des locaux d'une superficie de 907,72 pieds carrés, au 4^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 22 986,60 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1174069003

CM17 0446

Accorder un soutien financier de 500 000 \$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière afin de réaliser la phase 2 du projet de collection archéologique de référence, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0549;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 500 000 \$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière afin de réaliser la phase 2 du projet de collection archéologique de référence, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;

- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1177233003

CM17 0447

Accorder un contrat à Wajax Équipement pour la fourniture et l'installation d'un engin élévateur à nacelle et d'une carrosserie de service sur un châssis de camion, pour une somme maximale de 306 983,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15744 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 avril 2017 par sa résolution CE17 0591;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder, au seul soumissionnaire Wajax Équipement, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'un engin élévateur à nacelle et d'une carrosserie de service sur un châssis de camion, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 306 983,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15744;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1176859003

CM17 0448

Autoriser la prolongation de l'entente-cadre et autoriser une dépense de 243 000 \$ pour la fourniture de différents types de services de reliure de documents pour les bibliothèques de Montréal pour douze mois, soit du 25 mai 2017 au 25 mai 2018, dans le cadre du contrat à Les Reliures Caron & Létourneau Itée (CM14 0482)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 avril 2017 par sa résolution CE17 0593;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre et d'autoriser une dépense de 243 000 \$ pour la fourniture de différents types de services de reliure de documents pour les bibliothèques de Montréal pour douze mois, soit du 25 mai 2017 au 25 mai 2018, dans le cadre du contrat à Les Reliures Caron & Létourneau Itée (CM14 0482);
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les unités d'affaires concernés, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1170138002

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0449

Accorder un contrat à Les excavations Super inc. pour la reconstruction de la 3^e Avenue, entre la rue de Verdun et le boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 3 221 837,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S17-002 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 avril 2017 par sa résolution CE17 0598;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 074 337,74 \$, taxes incluses, représentant 95,4 % du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction de la 3^e Avenue, entre la rue de Verdun et le boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 088 928,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S17-002;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1176459002

CM17 0450

Accorder un contrat à Pavages Chenail inc. pour la reconstruction de la rue Brault, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, ainsi que de la rue de Verdun, entre les rues Godin et Manning, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 3 515 488,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S17-003 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 avril 2017 par sa résolution CE17 0599;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 347 062,86 \$, taxes incluses, représentant 95,20 % du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction de la rue Brault, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, ainsi que de la rue de Verdun, entre les rues Godin et Manning, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 2 - d'accorder à Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 329 376,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S17-003;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1176459003

CM17 0451

Accorder un contrat à Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud) pour la reconstruction des rues Crawford, Truman et Parkdale, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 3 325 379,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S17-012 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 avril 2017 par sa résolution CE17 0600;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 180 226,56 \$, taxes incluses, représentant 65,6 % du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction des rues Crawford, Truman et Parkdale, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 228 524,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S17-012;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1176730002

CM17 0452

Accorder un contrat à Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud) pour la reconstruction de la rue Egan, entre les rues Bannantyne et Wellington, ainsi que de la rue Wellington, entre les rues Egan et Argyle, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 3 251 878,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S17-001 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 avril 2017 par sa résolution CE17 0601;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 213 523,74 \$, taxes incluses, représentant 98,8 % du coût total du contrat, pour des travaux de reconstruction de la rue Egan, entre les rues Bannantyne et Wellington, ainsi que de la rue Wellington, entre les rues Egan et Argyle, dans l'arrondissement de Verdun comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 - d'accorder à Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 146 000,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S17-001;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1176459004

CM17 0453

Accorder un contrat aux Entreprises Michaudville inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Berri et l'avenue Coloniale, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 3 538 591,62 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 266601 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 avril 2017 par sa résolution CE17 0602;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 538 591,62 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Berri et l'avenue Coloniale, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder aux Entreprises Michaudville inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 175 830 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 266601 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1177231013

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0454

Accorder un contrat de services professionnels à Tremblay et Tremblay S.E.N.C. / Trame-Verte pour la surveillance d'arrosage, d'entretien et de suivi de la garantie des arbres - Dépense totale de 1 073 937,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15754 (2 soum., 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 avril 2017 par sa résolution CE17 0610;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 073 937,19 \$, taxes et contingences incluses, pour la surveillance d'arrosage, d'entretien et de suivi de la garantie des arbres;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Tremblay et Tremblay, SENC/Trame-Verte, seule firme ayant obtenu le pointage intérimaire en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 976 306,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15754 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1177334004

CM17 0455

Accorder un contrat de services professionnels à Solmatech inc. pour le contrôle de matériaux et la surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction des rues Brault, Egan et la 3^e Avenue, dans l'arrondissement de Verdun pour une dépense maximale de 536 034,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S17-004 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 avril 2017 par sa résolution CE17 0609;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 517 074,10 \$, taxes incluses, représentant 96,5 % du coût total du contrat, pour la surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction des rues Brault, Egan et la 3^e Avenue, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Solmatech inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 536 034,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S17-004, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'autoriser le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant d'arrondissement et la secrétaire du conseil d'arrondissement ou, en son absence, la secrétaire substitut du conseil d'arrondissement à signer la convention de services professionnels ainsi que tout autre document pertinent, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1176459001

CM17 0456

Accorder un soutien financier de 6 000 000 \$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière afin de réaliser le projet de fouilles archéologiques du marché Sainte-Anne et du parlement de la province du Canada-Uni, dans le cadre de la troisième phase de son projet d'expansion / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 avril 2017 par sa résolution CE17 0616;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 6 000 000 \$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière afin de réaliser le projet de fouilles archéologiques du marché Sainte-Anne et du parlement de la province du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1177233004

CM17 0457

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure avec Peintures Ennis Canada ULC, une entente-cadre d'une durée de trois ans, avec deux possibilités de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de peinture pour le marquage routier - Appel d'offres public 17-15537 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 avril 2017 par sa résolution CE17 0597;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre, pour une période de trois ans, avec deux possibilités de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de peinture pour le marquage routier;
- 3 - d'accorder au seul soumissionnaire, Peintures Ennis Canada ULC, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15537 et aux tableaux de prix reçus joints au dossier décisionnel;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1177482001

CM17 0458

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Excavations Super inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Panet, de la rue Ontario Est à la rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 3 290 428,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 316101 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 avril 2017 par sa résolution CE17 0603;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 868 091,94 \$, taxes incluses, représentant 87,16 % du coût total du contrat, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Panet, de la rue Ontario Est à la rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Les Excavations Super Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 991 428,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 316101 ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1177231010

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0459

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sade Canada inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues des arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie, de Villeray-Saint-Michel Parc-Extension et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 10 996 128,21 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 333709 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 avril 2017 par sa résolution CE17 0607;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 10 996 128,21 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage, dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Sade Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 791 128,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333709;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1177231017

CM17 0460

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage dans diverses rues des arrondissements d'Anjou, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Saint-Léonard - Dépense totale de 10 118 411,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 333704 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 avril 2017 par sa résolution CE17 0605;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 10 118 411,41 \$, taxes incluses, pour la réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues, dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 938 411,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333704;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1177231018

CM17 0461

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour la réfection du passage inférieur Clark / Van Horne, dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et du Plateau Mont-Royal - Dépense totale de 3 921 011,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 335001 (13 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 avril 2017 par sa résolution CE17 0604;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 3 921 011,52 \$, taxes incluses, pour la réfection du passage inférieur Clark / Van Horne, dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 757 565,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 335001;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1177000002

CM17 0462

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues des arrondissements d'Anjou, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Saint-Léonard et du Plateau Mont-Royal - Dépense totale de 4 646 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 333710 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 avril 2017 par sa résolution CE17 0608;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 4 646 000 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues, dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Saint-Léonard et du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Clean Water Works inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 561 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333710;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1177231022

CM17 0463

Résilier l'entente-cadre Bérubé-Drapeau entre la Ville et Bell Canada concernant certaines modalités d'implantation du réseau de Bell Canada et approuver l'entente transitoire définissant le cadre général du déploiement du réseau de Bell Canada sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 avril 2017 par sa résolution CE17 0611;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de résilier l'entente-cadre Bérubé-Drapeau conclue en 1986 avec la Ville et Bell Canada concernant certaines modalités d'implantation du réseau de Bell Canada sur le territoire de la Ville de Montréal. Cette résiliation prendra effet lors de l'adoption de la résolution du conseil municipal approuvant la présente demande de résiliation et sera transmise à Bell Canada;
- 2- d'approuver l'entente transitoire entre la Ville et Bell Canada définissant le cadre général du déploiement d'une partie du réseau de Bell Canada sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal;
- 3- d'approuver une lettre entre Bell Canada et la Ville portant sur les principales modalités et conditions complémentaires à l'entente transitoire.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1175322001

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0464

Accepter l'offre de services de l'arrondissement de Saint-Laurent de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux relatifs à l'aménagement de clôtures dans les mails centraux de certains tronçons des boulevards de la Côte-Vertu et Marcel-Laurin, conformément à l'article 85, de la *Charte de la Ville de Montréal*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0554;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Saint-Laurent de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux relatifs à l'aménagement de clôtures dans les mails centraux de certains tronçons des boulevards de la Côte-Vertu et Marcel-Laurin, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1171097002

CM17 0465

Doter le centre de responsabilité 103178 - Site Parc d'Entreprises de la Pointe-St-Charles au Service de l'environnement d'un budget nécessaire de 576 615 \$, taxes nettes, pour l'année 2017 à même la provision pour passif environnemental comptabilisée au bilan à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0559;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de doter le centre de responsabilité 103178 - Site Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles au Service de l'environnement d'un budget nécessaire de 576 615 \$, taxes nettes, pour l'année 2017, à même la provision pour passif environnemental comptabilisée au bilan à cet effet, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1175886001

CM17 0466

Adopter le Plan de développement urbain, économique et social Turcot (PDUÉS) pour les quartiers aux abords de l'échangeur Turcot et mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour assurer la tenue de la consultation publique portant sur le projet de PDUÉS

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 avril 2017 par sa résolution CE17 0625;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de Plan de développement urbain, économique et social (PDUÉS) pour les quartiers aux abords de l'échangeur Turcot;
- 2- de mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour assurer la tenue de la consultation publique portant sur le projet de PDUÉS.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1170511001

CM17 0467

Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2016, la détermination des surplus de gestion des arrondissements / Adopter l'affectation de surplus 2016 à des projets spécifiques

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 avril 2017 par sa résolution CE17 0618;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier de 2016 de la Ville de Montréal;
- 2- d'approuver la méthode de calcul permettant d'établir les résultats financiers de 2016 des arrondissements dans le but d'établir leur surplus de gestion;
- 3- d'adopter l'affectation du surplus d'un montant de 58 530,4 \$ (en milliers de dollars) aux arrondissements et d'en autoriser les transferts;
- 4- d'adopter l'affectation des surplus d'un montant de 35 000,0 \$ (en milliers de dollars) du conseil municipal pour l'équilibre budgétaire 2017;
- 5- d'adopter l'affectation du surplus d'un montant de 3 635,0 \$ (en milliers de dollars) à la Commission des services électriques pour le fonds de stabilisation des taux de redevances;
- 6- d'adopter l'affectation des surplus pour les mesures d'allègement pour un montant total de 36 600,0 \$ (en milliers de dollars);
- 7- d'adopter l'affectation du surplus des autres demandes d'affectation pour un montant total de 13 482,8 \$ (en milliers de dollars), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1175205001

CM17 0468

Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2016

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 avril 2017 par sa résolution CE17 0620;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'adopter un budget supplémentaire de 271 120 000 \$ au PTI 2017-2019, provenant du report des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2016, et ce, pour l'ensemble des arrondissements selon le document présenté en pièce jointe au dossier décisionnel;
- 2- de signifier aux arrondissements qu'ils ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1175929001

CM17 0469

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest de la rue D'Amos, entre l'avenue L'Archevêque et l'avenue Pigeon, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest de la rue D'Amos, entre l'avenue L'Archevêque et l'avenue Pigeon, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1163496003

CM17 0470

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056) », l'objet du projet de règlement étant donné détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1161155005

CM17 0471

Avis de motion - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Sainte-Claire, entre la rue Desmarteau et le boulevard Pierre-Bernard, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Sainte-Claire, entre la rue Desmarteau et le boulevard Pierre-Bernard, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1174396002

CM17 0472

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur la prévention des incendies (12-005)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la prévention des incendies (12-005) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1175361001

CM17 0473

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 36 000 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 36 000 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1177235007

CM17 0474

Avis de motion - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la 4^e Rue, entre la 55^e Avenue et la 56^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la 4^e Rue, entre la 55^e Avenue et la 56^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1174386001

CM17 0475

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065)

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c.O-0.1)

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les excavations (R.R.V.M. c. E-6)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du Conseil de la Ville sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c.O-0.1) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les excavations (R.R.V.M. c. E-6) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.07 1175322002

CM17 0476

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.08 1161081006

CM17 0477

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour le financement des travaux de construction et de mise aux normes d'un centre aquatique intérieur, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour le financement des travaux de construction et de mise aux normes d'un centre aquatique intérieur, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.09 1177235008

CM17 0478

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 43 010 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 43 010 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.10 1170649001

CM17 0479

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 10 636 000 \$ pour le financement des travaux d'aménagements muséaux dans le cadre du projet de relocalisation du Centre d'Histoire de Montréal au Carré Saint-Laurent

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 636 000 \$ pour le financement des travaux d'aménagements muséaux dans le cadre du projet de relocalisation du Centre d'histoire de Montréal au Carré Saint-Laurent », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.11 1170387001

CM17 0480

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.12 1161081004

CM17 0481

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.13 1170335002

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0482

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la rue Victoria, entre la 4^e Avenue et la 5^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Attendu qu'une copie du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la rue Victoria, entre la 4^e Avenue et la 5^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017, par sa résolution CE17 0387;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la rue Victoria, entre la 4^e Avenue et la 5^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1164386005

Règlement 17-041

CM17 0483

Adoption - Règlement modifiant le Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions, aux agrandissements, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation (16-080)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions, aux agrandissements, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation (16-080) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017, par sa résolution CE17 0400;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions, aux agrandissements, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation (16-080) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1176323001

Règlement 16-080-1

CM17 0484

Adoption - Règlement abrogeant le Règlement sur la fermeture d'une rue et d'une ruelle situées au sud-ouest de la rue Saint-Urbain et au nord-ouest de la rue Milton (9117)

Attendu qu'une copie du Règlement abrogeant le Règlement sur la fermeture d'une rue et d'une ruelle situées au sud-ouest de la rue Saint-Urbain et au nord-ouest de la rue Milton (9117) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017, par sa résolution CE17 0392;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement sur la fermeture d'une rue et d'une ruelle situées au sud-ouest de la rue Saint-Urbain et au nord-ouest de la rue Milton (9117) ».
- 2 - de réenregistrer au registre des rues, ruelles, voies et places publiques de la Ville de Montréal, la rue Tara Hall et la ruelle situées respectivement sur les lots 2 162 410 et 2 162 326 du cadastre du Québec, circonscription foncière du Québec.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1162551002

Règlement 17-042

CM17 0485

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017, par sa résolution CE17 0389;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1174957001

Règlement 16-065-2

CM17 0486

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 30 517 000 \$ pour le financement de la réalisation des projets d'acquisition et de valorisation d'équipements culturels admissibles au forum des équipements culturels

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 30 517 000 \$ pour le financement de la réalisation des projets d'acquisition et de valorisation d'équipements culturels admissibles au forum des équipements culturels a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017, par sa résolution CE17 0396;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 30 517 000 \$ pour le financement de la réalisation des projets de d'acquisition et de valorisation d'équipements culturels admissibles au forum des équipements culturels », sujet a son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1170387003

Règlement 17-043

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0487

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 19 105 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme de maintien des actifs du Service de l'Espace pour la vie

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 19 105 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme de maintien des actifs du Service de l'Espace pour la vie a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017, par sa résolution CE17 0398;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 19 105 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de maintien des actifs du Service de l'Espace pour la vie », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1170348002

Règlement 17-044

CM17 0488

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 340 000 \$ pour le financement de travaux prévus dans le cadre du projet du Parcours des phytotechnologies au Jardin botanique, du Service de l'Espace pour la vie

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 15 340 000 \$ pour le financement de travaux prévus dans le cadre du projet du Parcours des phytotechnologies au Jardin botanique, du Service de l'Espace pour la vie a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017, par sa résolution CE17 0397;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 340 000 \$ pour le financement de travaux prévus dans le cadre du projet du Parcours des phytotechnologies au Jardin botanique, du Service de l'Espace pour la vie », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.07 1176606001

Règlement 17-045

CM17 0489

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 159 750 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 159 750 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017, par sa résolution CE17 0394;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 159 750 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1173690002

Règlement 17-046

CM17 0490

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructure permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructure permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017, par sa résolution CE17 0395;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructure permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Adopté à l'unanimité.

42.09 1177235006

Règlement 17-047

CM17 0491

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 33 600 000 \$ pour le financement des travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 33 600 000 \$ pour le financement des travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017, par sa résolution CE17 0393;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 33 600 000 \$ pour le financement des travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.10 1173690001

Règlement 17-048

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.11 à 42.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Article 42.11

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 300 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour l'aménagement des patinoires extérieures

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 7 300 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour l'aménagement des patinoires extérieures a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 mars 2017, par sa résolution CE17 0404;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 300 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour l'aménagement des patinoires extérieures », sujet à son approbation par le ministre des Affaires et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

À 22 h 01, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, ajourne la séance jusqu'au mardi 25 avril 2017, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 24 avril 2017
13 h**

**Séance tenue le mardi 25 avril 2017 – 9 h 30
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, Mme Christine Black, M. Michel Bissonnet, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

Mme Manon Barbe, Mme Karine Boivin Roy, M. Benoit Dorais, M. Marvin Rotrand et M. Jeremy Searle.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Luc Ferrandez.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.01 :

M. Luc Ferrandez.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement. Avant de débiter les travaux, le président du conseil s'adresse à l'assemblée en tant qu'élu et président du conseil pour souligner que depuis 2009, les citoyens du district de Saint-Michel qu'il représente, lui ont fait honneur et qu'il est très conscient que les responsabilités qui vont avec cette confiance sont un devoir de respect, d'intégrité envers les institutions ainsi qu'envers chacun des collègues et tous les gens avec qui il doit collaborer. Il poursuit en soulignant que le souhait de tous est de vivre dans un climat de travail sain et exempt de toute forme d'intimidation et d'agressivité. Pour le bon déroulement des travaux, il enjoint les membres à faire preuve de respect dans leurs interventions et de dignité dans leurs remarques. Il se dit convaincu qu'en tant qu'élu, personne n'a renoncé à sa dignité tout comme à sa réputation. Il termine en souhaitant aux membres une bonne séance du conseil.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Yann Lafleur	Mme Valérie Plante	Souhaite connaître les mesures prises par la Ville pour donner aux personnes malades un meilleur accès au cannabis médicinal ainsi que le traitement prévu pour l'accessibilité au cannabis récréatif
M. Antonio Bramante	M. Denis Coderre	Suggestion de voir à la création d'une brigade pour la surveillance de l'usage du cannabis que ce soit à des fins thérapeutiques ou récréatives et exprime le souhait de siéger sur celle-ci
Mme Danièle Lemay	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson) (M. Réal Ménard)	Demande que la ville centre augmente le budget de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension afin de permettre d'ouvrir plus tôt la piscine du parc Jarry / Souhaite que des cours de natation soient offerts aux enfants avant les heures d'ouverture des piscines afin de leur enseigner les règles de sécurité
M. Robert Michael Edgar	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Prendre des mesures pour que le dépôt du rapport annuel du Service de police de la Ville de Montréal ait lieu en consultation publique – Souhaite connaître les raisons de l'administration de ne pas permettre que le dépôt de ce rapport se fasse en public
M. Joseph Pugliese	M. Denis Coderre (Mme Valérie Plante)	Demande que la Ville rende publique la liste des invités aux festivités entourant le 375 ^e anniversaire de Montréal puisque ces coûts seront défrayés avec les fonds publics
M. Pierre Pagé	M. Russell Copeman (M. Pierre Desrochers)	Souhaite la mise sur pied d'un comité pour étudier les impacts de la bulle immobilière qui sévit présentement à Toronto et Vancouver afin d'y faire face si ce problème survient à Montréal – Urgence de faire de la prévention et trouver des solutions pour contrer la surchauffe, le cas échéant Dépôt de document

À 10 h 04

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des citoyens de 15 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Nicolas De Ciccio	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Souhaite connaître la raison du refus de l'administration de discuter avec les cols bleus licenciés – Déploie la perte d'expertise d'employés de plus de 15 ans d'ancienneté
Mme Geneviève Gozioux	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Remise en cause de la tenue du rodéo dans le cadre des festivités du 375 ^e anniversaire de Montréal – activité moralement inacceptable et mauvais exemple à donner aux enfants – Tenir compte de l'avis de vétérinaires qui sont aussi contre ces activités

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Cara Parisien	M. Denis Coderre	Souhaite connaître la raison qui pousse l'administration à conserver le rodéo dans le calendrier des festivités du 375 ^e anniversaire de Montréal malgré l'opposition de plusieurs citoyens – Demande de repenser la tenue de cet événement Dépôt de document
Mme Patricia Mercier	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Demande une application rigoureuse du <i>Règlement sur l'insalubrité</i> dans tous les arrondissements pour mieux contrôler le problème d'insalubrité des logements

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 10 h 21.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Valérie Plante	M. Denis Coderre	Rapport de l'Inspecteur général sur le remorquage / Questionne la décision de l'administration de mettre fin aux contrats d'exclusivité dans l'industrie du remorquage – ouvrir ce marché au secteur public pour favoriser une saine concurrence
M. François Limoges	M. Denis Coderre (Mme Manon Gauthier)	Référence au chapitre 13.4 du rapport annuel 2016 de l'Inspecteur général sur la gestion des fonds publics - déplore l'augmentation du coût de la réfection du toit du pavillon Mordecai Richler / Souhaite savoir si le désaccord avec le ministère de la Culture compromet la subvention prévue à cet effet / Suite des choses pour terminer ces travaux et mesures pour redorer l'image de ce grand auteur
Mme Justine McIntyre	M. Denis Coderre	Questionne la place de la culture, plus particulièrement de la musique, dans les festivités entourant le 375 ^e anniversaire de Montréal

À 10 h 3,4

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des membres du conseil afin de permettre à la conseillère McIntyre de terminer sa question, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

Mme Justine McIntyre	M. Denis Coderre	Suggestion de rendre un hommage à MM. Oscar Peterson et Oliver Jones, deux grands musiciens de jazz à Montréal
----------------------	------------------	--

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur*

la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051), le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 10 h 37.

Le conseiller M. François William Croteau soulève une question de privilège pour rectifier les propos du maire qui involontairement, dans sa réponse au leader de l'opposition officielle, M. François Limoges, sur l'augmentation du coût de réfection du toit du pavillon Mordecai Richler, a induit le conseil en erreur en comparant ce projet à celui de la réfection du toit du kiosque à musique du parc Molson, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. Il précise que ces deux projets ne sont pas tout à fait pareils puisque les travaux au parc Molson sont plus complexes et que malgré des travaux d'excavation pour la fondation et une chambre électrique, ils ont tout de même coûté 200 000 \$ de moins que le coût encouru pour le kiosque de Mordecai Richler. Le conseiller souhaitait que le conseil en soit informé.

À 10 h 41, le mardi 25 avril 2017, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 42.11 à 42.15.

CM17 0492 (Suite)

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 300 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour l'aménagement des patinoires extérieures

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

42.11 1177235001

Règlement 17-049

CM17 0493

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 400 000 \$ pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration des équipements sportifs relevant de la compétence du conseil de la Ville de Montréal

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 6 400 000 \$ pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration des équipements sportifs relevant de la compétence du conseil de la Ville de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017, par sa résolution CE17 0406;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 400 000 \$ pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration des équipements sportifs relevant de la compétence du conseil de la Ville de Montréal », sujet à son approbation par le ministre des Affaires et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.12 1177235003

Règlement 17-050

CM17 0494

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 13 400 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la réfection des terrains de balle

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 13 400 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la réfection des terrains de balle a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017, par sa résolution CE17 0407;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 400 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la réfection des terrains de balle », sujet à son approbation par le ministre des Affaires et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.13 1177235004

Règlement 17-051

CM17 0495

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017, par sa résolution CE17 0408;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques », sujet à son approbation par le ministre des Affaires et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.14 1177235005

Règlement 17-052

CM17 0496

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la réfection et l'aménagement des plateaux sportifs extérieurs

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la réfection et l'aménagement des plateaux sportifs extérieurs a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 mars 2017, par sa résolution CE17 0405;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la réfection et l'aménagement des plateaux sportifs extérieurs », sujet à son approbation par le ministre des Affaires et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.15 1177235002

Règlement 17-053

CM17 0497

Adoption - Règlement autorisant l'occupation du bâtiment érigé sur le lot 2 087 021 du cadastre du Québec à des fins d'un centre d'hébergement collectif pour des personnes ayant des besoins particuliers

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant l'occupation du bâtiment érigé sur le lot 2 087 021 du cadastre du Québec à des fins d'un centre d'hébergement collectif pour des personnes ayant des besoins particuliers a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mars 2017, par sa résolution CE17 0456;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du bâtiment érigé sur le lot 2 087 021 du cadastre de Québec à des fins de centre d'hébergement collectif pour des personnes ayant des besoins particuliers ».

Adopté à l'unanimité.

42.16 1173558005

Règlement 17-054

CM17 0498

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal » / Délégation de pouvoirs au greffier

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrain de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal »;
- 2- de tenir une assemblée publique de consultation par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;
- 3- de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par ce dernier.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Marie Cinq-Mars
Mme Andrée Hénault
M. Luis Miranda
Tous les membres présents de l'opposition officielle

43.01 1166968004

Règlement P-17-055

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 46.01 à 46.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM17 0499

Retirer le toponyme « place du 1^{er}-Mars-1965 » attribué à une partie du lot 2 736 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et l'attribuer à la place commémorative située à l'extrémité sud de la rue Lyette, le long du boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de LaSalle

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0574;

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de retirer le toponyme « place du 1^{er}-Mars-1965 » attribué à une partie du lot 2 736 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et l'attribuer à la place commémorative située sur une partie du lot 1 929 311 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à l'extrémité sud de la rue Lyette, le long du boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de LaSalle, tel qu'illustré au plan joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1174521019

CM17 0500

Nommer « promenade de la Ville-de-Québec » l'espace public qui accueillera le don de la Ville de Québec pour souligner le 375^e anniversaire de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0575;

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de nommer « promenade de la Ville-de-Québec » l'espace public qui accueillera le don de la Ville de Québec pour souligner le 375^e anniversaire de Montréal, promenade située dans l'axe de la rue Rachel Est, entre l'avenue Jeanne-d'Arc et le boulevard Pie-IX, sur le lot 1 882 457 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, tel qu'illustré sur le plan joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

46.02 1174521013

CM17 0501

Nommer le parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain dans l'arrondissement de LaSalle

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0577;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de nommer « parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain » le parc constitué des lots 1 233 661 et 1 234 224 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, de part et d'autre du boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de LaSalle. Ce nom s'étend aussi, par extension, au terrain sans désignation cadastrale situé entre le boulevard LaSalle et le fleuve, délimité, à l'ouest, par le prolongement vers le sud-ouest de la ligne formant la limite entre les lots 1 500 586 et 1 233 661 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et, à l'est, par le prolongement vers le sud-ouest de la ligne formant la limite entre les lots 1 233 661 et 1 234 288 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel qu'indiqué sur le plan joint au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.03 1174521009

CM17 0502

Renommer l'édifice de la cour municipale de Montréal « édifice Marie-Claire-Kirkland-Casgrain »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2017 par sa résolution CE17 0577;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de nommer « édifice Marie-Claire-Kirkland-Casgrain » le siège de la cour municipale de Montréal, situé au 775, rue Gosford, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.04 1174521015

CM17 0503

Désignation du maire suppléant et fixation de son mandat

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de désigner la conseillère Mary Deros, à titre de mairesse suppléante, pour les mois de mai, juin, juillet et août 2017.

Adopté à l'unanimité.

51.01

CM17 0504

Nomination d'un membre au Comité Jacques-Viger

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1 - de nommer monsieur Michel Rochefort, urbaniste et aménagiste, à titre de membre du Comité Jacques-Viger pour un premier mandat de trois ans;

2 - de remercier monsieur Raphaël Fischler pour sa contribution au Comité Jacques-Viger.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1170132002

CM17 0505

Motion de l'opposition officielle pour la tenue d'un référendum sur l'utilisation de fonds publics pour la construction d'un stade de baseball professionnel

Attendu qu'un homme d'affaires a affirmé, le 30 mars 2017, au nom d'un groupe d'investisseurs, que son groupe et lui étaient prêts pour le retour éventuel d'une équipe de la Ligue majeure de baseball à Montréal;

Attendu que cet homme d'affaires a clairement indiqué que l'implication financière des gouvernements serait nécessaire pour la construction d'un nouveau stade;

Attendu qu'une étude commandée par Projet Baseball Montréal (PBM) et réalisée par Ernst & Young soutient que le retour du baseball professionnel et sa viabilité passent par du financement public;

Attendu qu'un tel investissement doit faire l'objet d'un consensus social;

Attendu que l'article 517 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* permet à la Ville de Montréal de tenir un référendum consultatif auprès de ses citoyens sur l'ensemble de son territoire;

Attendu que des élections municipales auront lieu le 5 novembre 2017;

Attendu que jumeler un plébiscite au processus électoral limiterait grandement les coûts d'une vaste opération de consultation publique;

Il est proposé par M. Éric Alan Caldwell

appuyé par Mme Valérie Plante

que la Ville de Montréal organise un référendum le 5 novembre 2017 portant sur la question : « Approuvez-vous l'utilisation de fonds publics par la Ville de Montréal pour la construction d'un nouveau stade pour une équipe de la Ligue majeure de baseball? »

Un débat s'engage.

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, soulève une question de règlement pour demander à la cheffe de l'opposition officielle, Mme Valérie Plante, de retirer l'expression « bien personnel » utilisée dans son intervention lorsqu'elle décrivait les projets du maire, M. Denis Coderre, pour la métropole. Il précise que le maire ne prend pas de décision pour son bien personnel mais bien pour les citoyens et la Ville.

À 11 h 10, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Magda Popeanu.

Le débat se poursuit.

À 11 h 14, le président du conseil, reprend le fauteuil présidentiel.

Le conseiller Caldwell utilise son droit de réplique.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.01.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Plante, Limoges, Lavigne Lalonde, Thuillier, Ouellet, Sigouin, Ryan, Sauvé, Popeanu, Caldwell, McQueen, Norris, Mainville, Croteau, Downey, Lavoie, Hénault, Miranda et Searle (19)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Perez, Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Rotrand, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Dauphin, Deschamps, Barbe, Dorais, Cloutier, Cinq-Mars et Pagé (43)

Résultat: En faveur : 19
Contre : 43

Le président du conseil déclare l'article 65.01 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

Article 65.02

Motion de l'opposition officielle pour rétablir la confiance des Montréalais et Montréalaises envers leurs institutions – motion déclarée irrecevable par le président du conseil

Avant que le président du conseil, M. Frantz Benjamin, cède la parole au proposeur de l'article 65.02, le leader de la majorité, M. Francesco Miele, prend la parole pour soulever un questionnement sur la pertinence de cette motion dont le texte du Résolu qui se lit comme suit :

- « que le conseil municipal demande au maire de Montréal de déposer au conseil les chèques qu'il s'était engagé à rendre publics le 3 avril dernier, soit celui de M. Rizzuto en sa faveur et celui qu'il a fait à ses procureurs Fasken Martineau, de même que la ou les factures de Fasken Martineau que ce chèque a servi à régler, ainsi que toute autre documentation qu'il a en sa possession concernant ces transactions ».

Le leader de la majorité questionne la pertinence de soumettre cette motion au conseil municipal pour décision puisque selon l'article 76 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, elle ne relève aucunement de la compétence de cette instance puisque les faits reprochés se sont déroulés pendant le mandat de M. Denis Coderre, en tant que député fédéral et que ces faits n'ont aucun lien avec ses fonctions de maire et la gouvernance de la Ville de Montréal.

Le président du conseil informe les membres que cette question fera l'objet d'un débat restreint seulement entre les leaders des formations.

Le leader de l'opposition officielle, M. François Limoges, prend la parole informant l'assemblée de son désaccord avec les arguments évoqués par le leader de la majorité. Il précise que bien que M. Coderre n'était pas encore maire de Montréal lorsque les faits se sont produits, il avait tout de même signifié son intention de se présenter à la mairie et qu'il en a également discuté dernièrement avec les médias allant même jusqu'à confirmer sur les ondes de l'émission du chroniqueur André Arthur, le 3 avril dernier, être prêt à rendre public ces documents. Il poursuit et indique que puisque M. Coderre a réagi dans le cadre de ses fonctions de maire et que même les Communications de la Ville ont réagi sur ce sujet, et qu'aucun chroniqueur n'aurait invité le simple citoyen Coderre à venir s'exprimer à son micro, que tous les arguments apportés rendent la motion recevable. Il invite le leader de la majorité à soumettre un amendement, s'il est en désaccord avec une partie du Résolu, comme c'est la coutume dans de tel cas.

Le leader de la formation Coalition Montréal, M. Marvin Rotrand, indique que toutes les actions passées d'un politicien peuvent être d'intérêt public, mais que la question qui préoccupe les membres est de savoir si un tel sujet relève de leur pouvoir. Il poursuit et indique que le cas présent concerne une tierce personne et que cette cause étant d'intérêt privé, le conseil n'a pas pouvoir à cet effet. Il invite le conseiller Alex Norris à retirer la motion et à la soumettre sous une autre forme, le mois prochain, en « invitant » plutôt le maire à poser un geste et non en lui « ordonnant » de poser un geste. À cet effet, ses propos vont dans le sens du leader de la majorité et le conseiller Rotrand confirme que la motion n'est pas recevable.

Le président du conseil informe les leaders de la majorité et de l'opposition officielle qu'ils ne disposent que d'une minute chacun pour intervenir dans ce débat restreint. Le leader de l'opposition officielle prend la parole pour souligner que le mot « demande » constitue bel et bien une invitation, et poursuit en affirmant que le conseil est libre de demander ce qu'il veut au maire de Montréal et que ce dernier est

libre de refuser ou de donner suite à une demande du conseil. Il souligne que cette affaire concerne le conseil et trouve que le leader de Coalition Montréal, qui a l'habitude de soumettre des motions assez larges au conseil, est mal avisé pour décider si cette motion est de la compétence du conseil ou non parce qu'il s'agit du maire dans ses fonctions.

Le président du conseil informe l'assemblée qu'il a pris le temps bien écouter les arguments des leaders sur la recevabilité ou la non recevabilité de l'article 65.02 et informe les membres qu'en lisant cette motion, il lui apparaît que les deux premiers « Attendus » concernent M. Denis Coderre alors qu'il occupait ses fonctions en tant qu'élu fédéral. Il poursuit en ce qui a trait à l'Attendu concernant l'entrevue donnée à une station de radio et les commentaires tenus par le proposeur de la motion, hier, dans la salle du conseil, et statue qu'il ne revient pas au conseil d'en débattre, vu le caractère privé de cette affaire et que, selon l'article 76 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le conseil ne peut débattre que de sujets relatifs à sa compétence. Il précise que dans le cas présent, cette affaire ne relève pas du conseil municipal. En ce qui concerne le texte du « Résolu », le président du conseil poursuit en affirmant qu'il fait la même lecture que le conseiller Rotrand à savoir que « demander » dans un tel cas équivaut à « intimer » et le conseil n'a pas le pouvoir d'intimer un élu à faire quoi que ce soit. Pour toutes ces raisons, il déclare la motion irrecevable.

Le président du conseil invite à la poursuite des travaux et cède la parole à la cheffe de l'opposition officielle, Mme Valérie Plante, pour l'étude de la motion inscrite à l'article 65.03.

Article 65.03

Motion de l'opposition officielle pour garder le Complexe aquatique du parc Jean-Drapeau ouvert pour l'été 2017

Attendu que le Complexe aquatique du parc Jean-Drapeau a été construit en 2005 au coût de plus de 50 M \$ pour accueillir les Championnats du monde de sports aquatiques de la FINA;

Attendu que le Complexe aquatique du parc Jean-Drapeau est le plus grand complexe extérieur du genre à Montréal;

Attendu que plus de 65 000 Montréalaises et Montréalais profitent de ces installations chaque été et que, de ce nombre, on compte des athlètes amateurs et professionnels, ainsi que des baigneurs libres;

Attendu que la construction d'un amphithéâtre extérieur non loin du Complexe aquatique du parc Jean-Drapeau chamboulera les plans de tous ses usagers en entraînant sa fermeture complète pour l'été 2017, et peut-être aussi pour l'été 2018;

Attendu que la fermeture du complexe aquatique a été annoncée en catimini sur le site internet du parc Jean-Drapeau, que les fédérations sportives n'ont été informées que tardivement de la fermeture du complexe pour l'été 2017, et que le seul plan B offert aux athlètes est la plage Jean-Doré, un lieu incompatible avec la pratique sportive de haut niveau;

Attendu que la plage Jean-Doré n'est pas à l'abri d'une contamination bactériologique élevée des eaux de baignade, tel que ce fut le cas le 17 août 2015, privant ainsi les familles de Montréal d'une alternative garantie;

Attendu que les palmes courtes et les tubas frontaux d'entraînement sont permis au Complexe aquatique du parc Jean-Drapeau, contrairement à la plage Jean-Doré;

Attendu qu'il est interdit de sauter tête première à la plage Jean-Doré, contrairement au Complexe aquatique du parc Jean-Drapeau;

Attendu que dans le cadre d'autres grands projets de construction, comme celui de l'échangeur Turcot, des mesures ont été mises en place pour atténuer les conséquences des travaux sur les populations avoisinantes, notamment pour réduire les émissions de poussières liées aux travaux;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. François Limoges

que le conseil municipal :

- 1 - ne considère pas la plage Jean-Doré comme une solution de rechange à la fermeture du Complexe aquatique du parc Jean-Drapeau;
- 2 - demande aux administrateurs du parc Jean-Drapeau et au maire de Montréal de développer un plan de contingence dans les plus brefs délais, afin de permettre aux 65 000 utilisatrices et utilisateurs de pouvoir profiter des installations du Complexe aquatique du Parc Jean-Drapeau, et ce, dès cet été;

3 - demande aux administrateurs du parc Jean-Drapeau de garantir l'ouverture des installations du Complexe aquatique du parc Jean-Drapeau en 2018.

Un débat s'engage.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, demande à la cheffe de l'opposition officielle, Mme Valérie Plante, de retirer le mot « faux » utilisé lors de son intervention. Cette dernière s'exécute et le remplace par « inexact ».

À 11 h 55,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. François William Croteau

de devancer la suspension de la séance du conseil à 12 h au lieu de 12 h 30 pour accommoder les membres invités au Gala de reconnaissance en environnement organisé par le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal).

La proposition est agréée.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 24 avril 2017
13 h**

**Séance tenue le mardi 25 avril 2017 – 14 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, Mme Christine Black, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin et Mme Monique Vallée.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Luc Ferrandez, M. Luis Miranda et Mme Émilie Thuillier.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DES VOTES ENREGISTRÉS SUR LES ARTICLES 65.03 ET 65.06 :

M. Luc Ferrandez, M. Luis Miranda et Mme Émilie Thuillier.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte.

À 14 h, le conseil reprend ses travaux.

CM17 0506 – Article 65.03 (Suite)

Motion de l'opposition officielle pour garder le Complexe aquatique du parc Jean-Drapeau ouvert pour l'été 2017

Le débat se poursuit.

La cheffe de l'opposition officielle utilise son droit de réplique.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, demande aux membres de faire preuve de respect et de politesse en gardant le silence lorsqu'un membre intervient. Il demande également à la cheffe de l'opposition officielle de retirer les mots « se cacher » utilisés lors de son intervention à l'adresse du maire, M. Denis Coderre. Celle-ci les retire.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.03.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.03.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Rotrand, Plante, Limoges, Lavigne Lalonde, Ouellet, Sigouin, Ryan, Sauvé, Popeanu, Caldwell, McQueen, Norris, Mainville, Croteau, Downey, Lavoie, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Hénault et Dorais (21)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dauphin, Deschamps, Barbe, Cloutier, Cinq-Mars et Pagé (39)

Ouverture des portes: Le conseiller Jeremy Searle entre dans la salle des délibérations et déclare que s'il avait été présent au moment de ce vote il aurait voté en faveur de cette proposition.

Résultat: En faveur : 22
Contre : 39

Le président du conseil déclare l'article 65.03 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

CM17 0507**Motion de l'opposition officielle pour le maintien de la dalle-parc dans le projet du complexe Turcot**

Attendu l'engagement du gouvernement du Québec de construire une dalle-parc au-dessus des voies de circulation routières et ferroviaires dans la partie ouest du complexe Turcot;

Attendu que la dalle-parc ne fait présentement pas partie du contrat ni des plans de reconstruction de l'échangeur Turcot;

Attendu que la dalle-parc devait permettre les déplacements à pied et à vélo, et relier la nouvelle piste de la falaise Saint-Jacques au réseau montréalais;

Attendu que la construction de la dalle-parc permettrait de rétablir les liens non seulement entre les quartiers Notre-Dame-de-Grâce et le Sud-Ouest, mais aussi avec Lachine, LaSalle et Verdun;

Attendu l'importance d'établir des liens entre l'éco-territoire de la falaise Saint-Jacques et le canal de Lachine;

Attendu la nécessité d'augmenter le verdissement aux abords de l'échangeur où circulent 30 000 véhicules par jour;

Attendu que l'aménagement d'un tel lien ne représenterait qu'environ 1 % du budget de reconstruction du complexe Turcot;

Il est proposé par M. Craig Sauvé

appuyé par M. Peter McQueen

que le maire de Montréal demande au gouvernement du Québec de respecter l'engagement qu'il a pris lors du réaménagement du complexe Turcot et de réintégrer la dalle-parc au projet.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Pierre Desrochers

appuyé par M. Craig Sauvé

d'apporter un amendement à la motion sous étude afin d'ajouter à la première phrase du Résolu les mots « réitère sa », entre les mots « que le maire de Montréal » et « demande ».

Le président du conseil juge la proposition d'amendement des conseillers Desrochers et Sauvé recevable et elle est agréée.

Le débat se poursuit.

Le conseiller Desrochers indique que dans le 6^e Attendu, le chiffre de 30 000 véhicules devrait se lire 300 000 véhicules. La correction est notée.

Le conseiller Sauvé utilise son droit de réplique.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.04, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.04

Article 65.05**Motion de l'opposition officielle pour saluer la contribution de Peter Trent à la vie municipale**

Retiré. (Voir article 3.01)

CM17 0508**Motion de la troisième opposition visant à favoriser une relation non-discriminatoire entre les citoyens et les représentants de l'autorité policière**

Attendu que le terme « profilage racial » désigne toute action prise par une ou des personnes d'autorité à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de protection du public, qui repose sur des facteurs telles la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale ou la religion, sans motif réel ou soupçon raisonnable, et qui a pour effet d'exposer la personne à un examen ou à un traitement différentiel ;

Attendu que le profilage racial inclut aussi toute action de personnes en situation d'autorité qui appliquent une mesure de façon disproportionnée sur des segments de la population du fait, notamment, de leur appartenance raciale, ethnique, nationale ou religieuse, réelle ou présumée ;

Attendu que des incidents liés de profilage racial par des agents du SPVM alimentent le mécontentement de la population et nuisent à l'image institutionnelle du Service de police et de la Ville de Montréal ;

Attendu que selon le site du SPVM, « la direction du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) s'engage à prôner et maintenir de manière soutenue une position ferme contre toute pratique du profilage racial » ;

Attendu que le SPVM a entrepris un plan stratégique en matière de profilage racial et social entre 2012 et 2014 intitulé « Des valeurs partagées, un intérêt mutuel » et dont l'ensemble des mesures proposées devait favoriser l'impartialité et la non-discrimination ;

Attendu que le Conseil Interculturel de Montréal est présentement à l'étape finale de la production d'un avis sur le sujet et qui fait suite à leur « Avis sur la problématique du profilage racial à Montréal », adopté en octobre 2006 ;

Attendu que le Service de Police de la Ville de Montréal a un rôle primordial à jouer en termes de sécurité des citoyens et du respect qui leur est dû afin d'appuyer les valeurs civiles du vivre-ensemble ;

Il est proposé par Mme Justine McIntyre

appuyé par M. Steve Shanahan

- 1 - que le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) s'engage à réduire les incidents qualifiés de profilage racial et que le Service de police fournisse des données claires qui démontrent leurs efforts en ce sens ;
- 2 - que le conseil municipal demande à la Commission de la sécurité publique d'entreprendre une étude de la situation, de concert avec le SPVM et d'autres partenaires communautaires impliqués afin de formuler des recommandations visant à réduire considérablement les interventions arbitraires basées sur le profilage racial.

Un débat s'engage.

La conseillère Anie Samson dépose le dossier décisionnel 1173430002 ayant pour objet la programmation des activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2017, dont un des sujets qui sera étudié par la Commission de sécurité publique portera sur le « Profilage social et racial ».

Le débat se poursuit.

Il est proposé par Mme Justine McIntyre

appuyé par M. Steve Shanahan

d'amender la motion sous étude en retirant le point 2 du texte du Résolu.

Un débat restreint s'engage.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote à main levée sur la proposition d'amendement de la conseillère McIntyre et du conseiller Shanahan.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, met aux voix la proposition d'amendement de la conseillère McIntyre et du conseiller Shanahan et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 21

Contre : 39

Le président du conseil déclare la proposition d'amendement de la conseillère McIntyre et du conseiller Shanahan rejetée à la majorité des voix.

Le président du conseil demande également à la conseillère McIntyre de retirer le mot « cynisme » de ses propos.

Le débat reprend sur la proposition initiale.

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. François Limoges

de poser la question préalable, conformément à l'article 94 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)* et de procéder à un vote à main levée sur la motion aux fins de poser la question préalable.

Le président du conseil met aux voix la proposition du maire et du leader de l'opposition officielle et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 55

Contre : 5

Le président du conseil déclare la motion aux fins de poser la question préalable adoptée à la majorité des voix.

La conseillère McIntyre utilise son droit de réplique. Cette dernière s'informe auprès du président pour savoir si le mot « cynisme » est sur la liste des mots antiparlementaires. Le président lui répond que cette demande est dû au fait qu'elle a utilisé ce terme alors que le vote à main levée sur sa proposition d'amendement était en cours.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.06

Il est proposé par Mme Justine McIntyre

appuyé par M. Marvin Rotrand

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.06

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Rotrand, Plante, Limoges, Lavigne Lalonde, Ouellet, Sigouin, Ryan, Sauvé, Popeanu, Caldwell, McQueen, Norris, Mainville, Croteau, Downey, Lavoie, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Dorais et Searle (21)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Ferrandez, Dauphin, Hénault, Deschamps, Barbe, Cloutier, Cinq-Mars et Pagé (40)

Résultat: En faveur : 21
Contre : 40

Le président du conseil déclare l'article 65.06 rejeté à la majorité des voix, et il est

RESOLU

en conséquence.

65.06

CM17 0509

Motion de la troisième opposition pour un référendum sur la participation financière de la Ville de Montréal au retour du baseball majeur

Attendu que des investisseurs ont confirmé travailler au retour d'une franchise du baseball majeur (MLB) à Montréal;

Attendu que les observateurs et divers analystes du baseball et du sport professionnel chiffrent l'investissement entre un et deux milliards \$;

Attendu que la construction d'un nouveau stade est évoquée comme une condition du retour d'une franchise à Montréal;

Attendu que les villes et gouvernements sont sollicités par les équipes professionnelles pour participer financièrement à la construction d'infrastructures comme les stades et les arénas;

Attendu que tant l'impact économique d'une franchise de sport professionnel que la rentabilité du retour sur l'investissement pour les gouvernements sont remis en cause et n'ont jamais été clairement démontrés;

Attendu que le cadre fiscal de Montréal n'a pas évolué et que la principale source de revenus demeure les taxes foncières;

Attendu que les investissements publics dans le sport professionnel sont régulièrement critiqués par les citoyens et des intervenants économiques ;

Il est proposé par M. Steve Shanahan

appuyé par Mme Justine McIntyre
M. Normand Marinacci

que tout investissement de la Ville de Montréal dans la construction d'un stade ou d'une franchise de sport professionnel fasse l'objet d'un référendum de consultation.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.07 ou de reconduire sur la présente motion le résultat du vote enregistré pour l'article 65.01 qui traitait du même sujet.

Le leader de l'opposition officielle, M. François Limoges, souligne que la proposition de reconduire le résultat du vote de l'article 65.01 pour l'article 65.07 ne serait pas logique car cela amènerait les membres de Vrai changement à voter contre leur motion étant donné qu'ils ont voté contre l'article 65.01.

La proposition des conseillers Miele et Desrochers de procéder à un vote à main levée est agréée.

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, met aux voix l'article 65.07 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 19
Contre : 42

Le président du conseil déclare l'article 65.07 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.07

CM17 0510

Motion non partisane contre la possible privatisation des aéroports du Canada

Le conseiller Marvin Rotrand dépose une nouvelle version de l'article 65.08 avant sa présentation qui se lit comme suit :

Motion contre la possible privatisation des aéroports du Canada

Attendu que la propriété des aéroports canadiens revient au gouvernement fédéral, mais que, depuis 1992, la responsabilité en matière de gestion et de gouvernance a été confiée à des autorités locales telles que Les Aéroports de Montréal sur la base d'un contrat de bail à long terme;

Attendu que les aéroports du Canada ne reçoivent aucun fond du gouvernement fédéral, paient des loyers d'un montant substantiel et subviennent aux besoins de modernisation de leurs infrastructures ainsi qu'à leurs coûts d'exploitation par leurs propres moyens;

Attendu que, conformément à ce modèle de gouvernance, les profits ne sont pas utilisés pour payer des investisseurs privés, permettant aux autorités gérantes des aéroports d'investir chaque dollar déduit après paiement des coûts d'exploitation, soit un montant de presque 15 milliards de dollars, dans l'amélioration de nos aéroports nationaux depuis 1992;

Attendu que le Canada est reconnu dans le monde entier pour la qualité de ses infrastructures aéronautiques et la gestion de ses aéroports et s'est vu décerner nombre de récompenses pour ses bonnes pratiques en matière de design, d'innovation, de sécurité et de service à la clientèle;

Attendu que le système canadien, basé sur des sociétés sans but lucratif, reste unique en son genre et a démontré son efficacité et sa fiabilité afin de fournir au public un environnement confortable, sécuritaire et fonctionnel, tout en étant capable d'améliorer et de moderniser ses infrastructures sans avoir recours aux fonds publics;

Attendu que l'examen de la *Loi sur les transports du Canada* (Rapport Emerson) commandé par le gouvernement Harper suggérait de privatiser les aéroports canadiens via une structure de capital-actions afin d'assurer un financement par fonds propres;

Attendu que le gouvernement Trudeau a mandaté le Crédit Suisse pour évaluer le revenu qui pourrait être obtenu après vente des aéroports canadiens à des investisseurs privés;

Attendu que, alors que le budget fédéral récemment présenté ne faisait aucune mention d'une possible privatisation des aéroports, le Ministre des Finances Bill Morneau a confirmé qu'une telle politique était examinée par le gouvernement du Canada, et ce malgré l'absence totale de mention d'une mesure aussi drastique au sein du programme du parti Libéral qui avait été présenté aux électeurs lors des élections de 2015;

Attendu que le Conseil national des lignes aériennes du Canada, les principales compagnies aériennes, les présidents des conseils des aéroports de Vancouver, Calgary, Ottawa, le gouvernement d'Alberta et la Ville de Vancouver ont tous manifesté publiquement leur opposition à un tel projet de privatisation, indiquant qu'une telle politique entraînerait à terme une augmentation des coûts pour les passagers, une diminution des investissements sur le long terme dans les infrastructures et les services ainsi qu'un abandon progressif des lignes aériennes les moins rentables;

Attendu que la privatisation des aéroports ailleurs a conduit à des taxes aéroportuaires parmi les plus élevées au monde pour les passagers, a entraîné des plaintes concernant l'aspect vétuste des terminaux, un personnel insuffisant, ainsi que l'expression d'une insatisfaction généralisée parmi les consommateurs comme c'est le cas, entre autres à l'aéroport de Sydney en Australie. La Commission australienne de la concurrence et de la consommation a d'ailleurs constaté que, bien que la qualité des services ait considérablement diminué, la privatisation a néanmoins entraîné une hausse du revenu aéronautique par passager;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Lorraine Pagé
M. Jeremy Searle

- 1 - que le conseil municipal partage son opposition à la possible privatisation des aéroports du Canada à l'image du Conseil national des lignes aériennes canadiennes, d'Air Canada, de Westjet, des autorités aéroportuaires de Vancouver, Calgary et d'Ottawa, du gouvernement d'Alberta et de la Ville de Vancouver;
- 2 - qu'une copie de cette motion soit envoyée au Ministre des Transports du Canada, au Ministre des Finances du Canada ainsi qu'à tous les députés fédéraux élus sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Un débat s'engage.

Le conseiller Rotrand dépose plusieurs documents dont :

- copie de la lettre du maire de la Ville de Vancouver, M. Gregor Robertson, adressée au ministre du Transport l'honorable Marc Garneau;
- copie de la lettre qu'il a reçue de M. Massimo Bergamini, président-directeur général du Conseil national des lignes aériennes du Canada;
- deux Communiqués de presse de l'Association internationale du transport aérien contre la privatisation des aéroports;
- deux Communiqués de presse de l'Australian Competition & Consumer Commission;

Le débat se poursuit.

Il est proposé par Mme Lorraine Pagé

appuyé par M. Marvin Rotrand

d'apporter un amendement au 1^{er} paragraphe du Résolu afin de remplacer les mots « partage » par « signifie » et « à l'image » par « à l'instar »

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, informe l'assemblée que la proposition d'amendement de la conseillère Pagé et du conseiller Rotrand est recevable et elle est agréée.

Le conseiller Rotrand utilise son droit de réplique.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.08, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.08

À 15 h 52, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

Frantz Benjamin
PRÉSIDENT DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Denis Coderre
MAIRE